



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de l'affectation post 3ème et post 2nde

**Campagne AFFELNET Lycée
2023-2024**

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

**DRAIO
Montpellier**

SOMMAIRE

I. Avant-propos.....	2
II. Les admissions par formation d'origine.....	3
1. Les candidatures et les admissions post 3ème	3
2. Les candidatures et les admissions post 2nde générale et technologique	9
3. Les candidatures et les admissions post 2nde professionnelle	13
4. Les candidatures et les admissions post terminale CAP	14
III. Focus sur les demandes de passerelles.....	15
1. De la voie générale et technologique vers la voie professionnelle	15
2. De la voie professionnelle vers la voie générale et technologique	16
IV. Focus sur les demandes de retour en formation initiale.....	18
1. Les demandes de RFI vers une 1ère générale.....	18
2. Les demandes de RFI vers une 1ère technologique	18
3. Les demandes de RFI vers une 1ère professionnelle.....	18
4. Les demandes de RFI vers une 2nde générale et technologique	19
5. Les demandes de RFI vers une 2nde professionnelle	19
6. Les demandes de RFI vers une 1ère année de CAP	20
V. Les admissions en voie professionnelle par formation d'accueil.....	21
1. Les admissions en 1ère année de CAP	21
2. Les admissions en 2nde professionnelle.....	26
VI. Glossaire.....	28

Précautions de lecture :

Les candidatures considérées dans ce rapport sont celles formulées sur les premiers vœux des élèves uniquement.

I.AVANT-PROPOS

La procédure d'affectation

Le logiciel Affelnet effectue l'affectation des élèves issus des classes de 3^{ème} et de 2^{nde} en prenant en compte différents critères afin de réaliser un classement des candidatures selon un barème.

Les évaluations scolaires sont notamment prises en compte pour les admissions dans la voie professionnelle, la voie technologique ainsi que pour quelques parcours de la voie générale à capacités limitées (enseignements artistiques, langues rares...) afin d'en objectiver le recrutement. Les élèves sont ensuite affectés sur le vœu le mieux positionné qu'ils peuvent obtenir dans leur liste de préférences.

L'affectation est à différencier de la décision d'orientation prise par le chef d'établissement pour chacun des élèves et renseignée dans Affelnet. Les élèves bénéficient toujours d'une affectation en concordance avec la décision d'orientation qui a été retenue.

Il y a plusieurs sessions d'affectation :

- Le tour principal à la fin du mois de juin (pour les niveaux 3^{ème} et 2^{nde}).
- les tours suivants de juillet et de septembre (uniquement pour le niveau post 3^{ème}).

Les tours suivants permettent aux élèves qui n'ont pas obtenu d'admission de pouvoir candidater sur des places demeurées vacantes.

À l'aide du service en ligne d'affectation (SLA), les représentants légaux des élèves de 3^{ème} scolarisés en établissements publics comme privés sous contrat avec l'éducation nationale, peuvent visualiser les offres de formation possibles dans toute la France et formuler leurs vœux.

Nouveau Lors de cette campagne d'affectation, un pré-tour de sécurisation a été réalisé afin de sécuriser les vœux d'un maximum d'élèves en fonction de leurs barèmes. Ces derniers étant assurés d'être à minima affectés sur le vœu sécurisé tout en gardant la possibilité d'obtenir un vœu mieux positionné sur le reclassement final. Cette opération a permis d'identifier en amont les élèves dont l'affectation était compromise afin d'accompagner les familles dans la formulation de vœux supplémentaires bénéficiant de places disponibles. Dans ce cadre, il a été demandé aux familles de faire un maximum de 8 candidatures afin de conserver 2 rangs de vœux (sur les 10 possibles) pour ajouter de nouveaux vœux si nécessaire lors du pré-tour de sécurisation.

Cartographie de l'académie de Montpellier

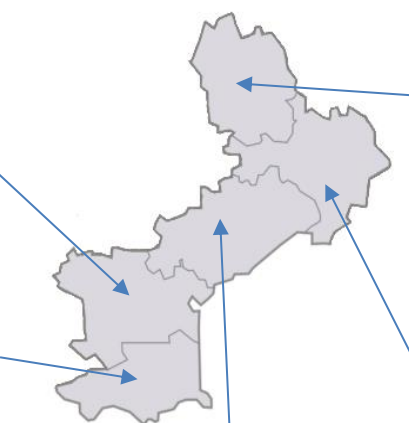
La cartographie suivante permet de visualiser les effectifs d'élèves concernés par une candidature sur Affelnet lors de la campagne d'affectation de 2024. Elle met également en exergue les densités d'élèves qui sont très variables selon les territoires concernés.

Département de l'AUDE :

- 4 492 candidats de 3^{ème}
- 792 candidats de 2^{nde} professionnelle
- 2388 candidats de 2^{nde} GT
- 90 candidats de terminale CAP
- Au total : 7 762 candidats
- 2.2 % de candidats par rapport à 2023**

Département des PYRÉNÉES ORIENTALES :

- 6 322 candidats de 3^{ème}
- 1 200 candidats de 2^{nde} professionnelle
- 3 210 candidats de 2^{nde} GT
- 164 candidats de terminale CAP
- Au total : 10 896 candidats
- +1.7 % de candidats par rapport à 2023**



Département de la LOZÈRE :

- 964 candidats de 3^{ème}
- 102 candidats de 2^{nde} professionnelle
- 343 candidats de 2^{nde} GT
- 21 candidats de terminale CAP
- Au total : 1 430 candidats
- 1.9 % de candidats par rapport à 2023**

Département du GARD :

- 9 793 candidats de 3^{ème}
- 1 538 candidats de 2^{nde} professionnelle
- 4 685 candidats de 2^{nde} GT
- 232 candidats de terminale CAP
- Au total : 16 248 candidats
- Effectif stable par rapport à 2023**

Département de l'HÉRAULT :

- 15 145 candidats de 3^{ème}
- 2 686 candidats de 2^{nde} professionnelle
- 8 633 candidats de 2^{nde} GT
- 385 candidats de terminale CAP
- Au total : 26 849 candidats
- +1 % de candidats par rapport à 2023**

II. LES ADMISSIONS PAR FORMATION D'ORIGINE

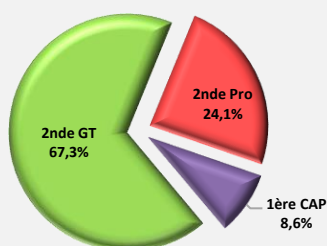
1. LES CANDIDATURES ET LES ADMISSIONS POST 3ÈME

Le tour principal de juin

En 2024, 36 731 élèves de 3ème des établissements publics comme privés sous contrat (tous profils confondus), scolarisés dans l'académie de Montpellier, ont candidaté sur le tour principal de la procédure Affelnet, soit une légère baisse d'effectif de 0.9 point par rapport à l'an dernier.

A l'issue du tour principal de juin, si l'on considère tous les élèves ayant demandé une formation sur laquelle Affelnet peut prononcer une affectation (hors vœux de recensement tels que l'apprentissage, les candidatures hors académie, le maintien en 3ème...) on constate que 97.8% d'entre eux ont bénéficié d'une admission (soit une évolution positive de 1.8 point en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023).

Répartition des élèves toutes 3èmes confondues admis au tour principal de juin



Le graphique ci-contre présente la répartition des élèves du palier d'orientation de 3ème qui ont bénéficié d'une affectation au lycée à l'issue du tour principal de juin :

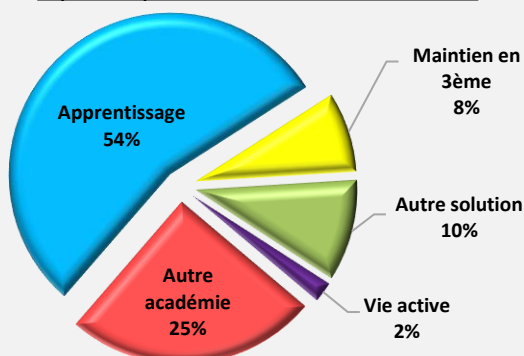
- 67.3% d'entre eux ont été admis en 2nde générale et technologique (soit une baisse de 1.5 point par rapport à l'an dernier).
- 24.1% ont été affectés en 2nde professionnelle (en hausse de 1.1 point).
- 8.6% ont été admis en 1ère année de CAP (en hausse de 0.4 point).

Les vœux de recensement post 3ème

Les vœux de recensement correspondent aux projets de formations mentionnés par les famille en premier vœu et sur lesquels Affelnet ne peut prononcer d'affectation.

Cette année on comptabilise 3 887 candidats ayant demandé un premier vœu de recensement, soit une baisse de 5% en comparaison avec l'effectif des candidats de l'année précédente. Ces élèves ne pouvant bénéficier d'un traitement statistique sur Affelnet, ils sont réputés en attente d'affectation jusqu'à confirmation effective d'une inscription.

Répartition post 3ème des vœux de recensement



Parmi l'ensemble de ces vœux de recensement :

- 54% correspondent à des projets d'apprentissage (-1 point en comparaison avec l'an dernier).
- 25% concernent des demandes de scolarisation hors académie de Montpellier (+1 point par rapport à 2023).
- 8% sont des maintiens en 3ème (semblable à l'an dernier).
- 4% d'insertion dans la vie active (+1 point)
- 10% sont déclarés ayant une « autre solution » (-1 point)

De fait, à l'issue du tour principal, 2% des élèves de 3ème de notre académie, soit 729 élèves étaient encore en attente d'une affectation et il convient d'ajouter les élèves en vœu de recensement sans confirmation de leur inscription.

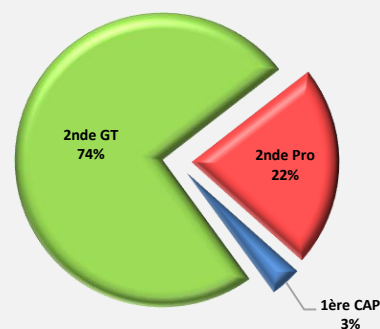
L'affectation des élèves de 3^{ème} générale :

Les élèves de 3^{ème} générale représentent un effectif de 29 521 candidats (hors vœux de recensement) au tour principal de juin et 97.7% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation.

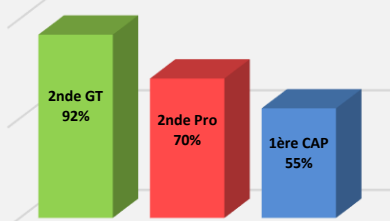
Ci-contre nous observons la répartition de ces élèves admis sur les différentes voies d'orientation :

- 74% d'entre eux (-2 points en comparaison avec la campagne de 2023) ont été admis en 2^{nde} générale et technologique.
- 22% ont été affectés en 2^{nde} professionnelle (+1 point).
- 3% ont été admis en 1^{ère} année de CAP.

Répartition des élèves de 3^{ème} générale admis au tour principal



% d'élèves de 3^{ème} générale admis sur vœu 1 en juin selon la voie d'orientation



Parmi la population d'élèves de 3^{ème} générale affectés au tour principal, le diagramme ci-contre met en exergue, les pourcentages d'admis qui l'ont été sur leur premier vœu :

- 92% des admis en 2^{nde} générale et technologique l'ont été sur le vœu de rang 1 (+1 point par rapport à 2023).
- 70% des admis en 2^{nde} professionnelle l'ont été sur leur vœu 1 (-2 points).
- 55% des admis en CAP l'ont été sur leur premier vœu (-1 point).

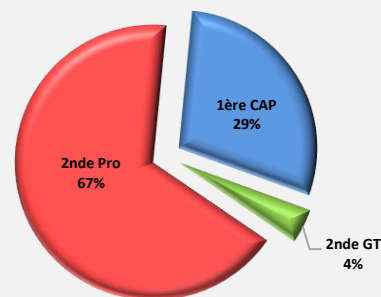
L'affectation des élèves de 3^{ème} prépa- métiers :

Les élèves de 3^{ème} prépa-métiers représentent un effectif de 1 333 candidats (hors vœux de recensement) au tour principal de juin et 89.4% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation.

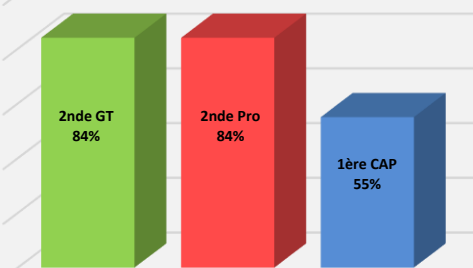
Le graphique ci-contre présente la répartition des élèves de 3^{ème} prépa-métiers qui ont été affectés sur les différentes voies d'orientation :

- 4% d'entre eux (proportion semblable à la campagne de 2023) ont été admis en 2^{nde} générale et technologique.
- 67% ont été affectés en 2^{nde} professionnelle (-1 point).
- 29% ont été admis en 1^{ère} année de CAP (+1 point).

Répartition des élèves de 3^{ème} prépa-métiers admis au tour principal de juin



% d'élèves de 3^{ème} prépa métiers admis sur vœu 1 en juin selon la voie d'orientation



L'histogramme ci-contre présente les proportions d'élèves admis sur leur premier vœu au sein de la population des élèves de 3^{ème} prépa-métiers affectés au tour principal de juin.

- 55% des élèves de prépa-métiers admis en CAP l'ont été sur le vœu 1 (-8 points par rapport à la campagne 2023).
- 84% de ceux admis en 2^{nde} professionnelle l'ont été sur le rang 1 (-2 points).
- 84% des admis en 2^{nde} GT ont été affectés sur leur premier vœu (+2 points).

Notons que les élèves de 3^{ème} prépa-métiers bénéficient d'une admission sur la voie professionnelle plus favorable que les élèves de 3^{ème} générale (écart positif de 14 points concernant l'admission sur le premier vœu de 2^{nde} professionnelle).

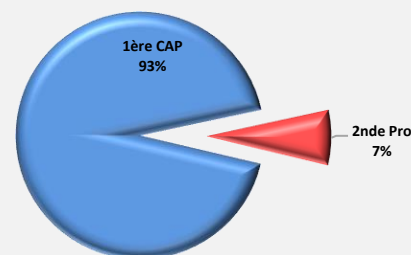
L'affectation des élèves de 3^{ème} SEGPA :

Les élèves de 3^{ème} scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) représentent un effectif de 831 candidats (hors vœux de recensement) au tour principal de juin et 93.7% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation.

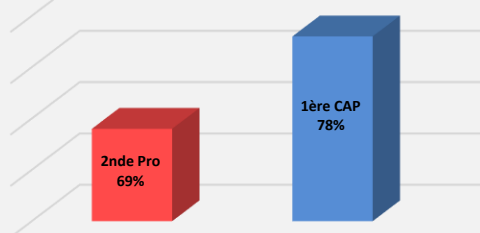
Le graphique ci-contre présente la répartition des élèves de 3^{ème} SEGPA admis sur les différentes voies d'orientation :

- 7% des élèves (-3 points par rapport à la campagne 2023) ont été affectés en 2^{nde} professionnelle.
- 93% ont été admis en 1^{ère} année de CAP (+3 points).
- A noter 1 élève admis en 2^{nde} GT (6 élèves l'année précédente).

Répartition des élèves de 3^{ème} SEGPA admis au tour principal de juin



% d'élèves de 3^{ème} SEGPA sur vœu 1 en juin selon la voie d'orientation



Le diagramme ci-contre présente les proportions d'élèves admis sur leur premier vœu au sein de la population des élèves de 3^{ème} SEGPA affectés au tour principal de juin.

- 78% des 3^{èmes} SEGPA admis en CAP l'ont été sur le vœu 1 (+5 points en comparaison avec la campagne 2023).
- 69% de ceux admis en 2^{nde} professionnelle l'ont été sur le rang 1 (-15 points).

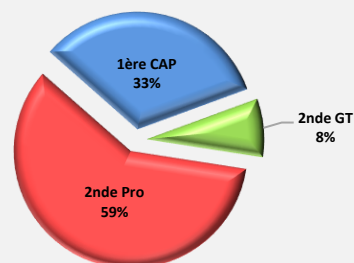
L'affectation des élèves de 3^{ème} agricole :

Les élèves de 3^{ème} agricole représentent un effectif de 546 candidats au tour principal de juin et 85% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation.

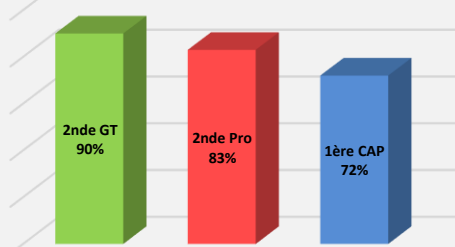
Le graphique ci-contre présente la répartition des élèves de 3^{ème} agricole qui ont été affectés au lycée (formations relevant de leur ministère de tutelle ou celles de l'éducation nationale).

- 8% des élèves de 3^{ème} agricole admis l'ont été en 2^{nde} générale et technologique (+ 2 points en comparaison avec la campagne de 2023).
- 59% ont été affectés en 2^{nde} professionnelle (- 5 points).
- 33% ont été admis en 1^{ère} année de CAP (+3 points).

Répartition des élèves de 3^{ème} agricole admis au tour principal de juin



% d'élèves de 3^{ème} agricole admis, sur vœu 1 en juin selon la voie d'orientation



Le graphique ci-contre présente les proportions d'élèves de 3^{ème} agricole admis au lycée qui ont été affectés sur leur premier vœu au tour principal de juin.

- 72% des élèves de 3^{ème} agricole admis en CAP l'ont été sur vœu 1.
- 83% de ceux admis en 2^{nde} professionnelle l'ont été sur leur vœu 1 (-3 points par rapport à la campagne de 2023).
- 90% des admis en 2^{nde} GT l'ont été sur leur premier vœu (+6 points).

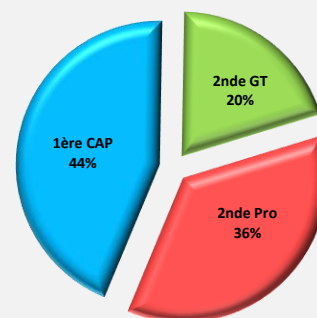
L'affectation des élèves de 3^{ème} UPE2A :

Les élèves de 3^{ème} en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants représentent un effectif de 255 candidats au tour principal de juin et 81.9% d'entre eux ont bénéficié d'une affectation.

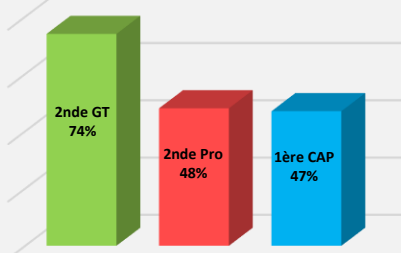
Ci-contre nous observons la répartition des élèves de 3^{ème} scolarisés en UPE2A qui ont été affectés au lycée sur différentes voies d'orientation :

- 20% d'entre eux ont été admis en 2^{nde} générale et technologique (-16 points par rapport à la campagne de 2023).
- 36% ont été affectés en 2^{nde} professionnelle (+7 points).
- 44% ont été admis en 1^{ère} année de CAP (+8 points).

Répartition des élèves de 3^{ème} agricole admis au tour principal de juin



% d'élèves de 3^{ème} UPE2A admis, sur vœu 1 en juin selon la voie d'orientation



Le diagramme ci-contre présente les proportions d'élèves de 3^{ème} UPE2A admis au lycée qui ont été affectés sur leur premier vœu au tour principal de juin.

- 47% des élèves de 3^{ème} UPE2A admis en CAP l'ont été sur le vœu 1 (-14 points par rapport à la campagne de 2023).
- 48% de ceux admis en 2^{nde} professionnelle ont été affectés sur leur premier vœu (-10 points).
- 74% de ceux admis en 2^{nde} générale et technologique l'ont été sur le vœu de rang 1 (-11 points).

Les tours suivants de juillet et de septembre

Tour suivant de juillet :

A l'issue du tour principal de juin, 729 élèves de 3^{ème} en attente d'une place en formation professionnelle demeuraient non affectés.

Parmi ces élèves non affectés, 446 se sont portés candidats sur le tour suivant de juillet. Notons que lors de la campagne Affelnet de 2023, l'effectif des élèves de 3^{ème} non affectés candidats sur le tour suivant de juillet s'élevait à 1086 élèves. Ils étaient donc plus de deux fois moins nombreux cette année à candidater sur ce 2^{ème} tour.

Cette différence s'explique en grande partie par le pré-tour de sécurisation mis en place expérimentalement cette année. Celui-ci a permis aux élèves non assurés de bénéficier d'une admission dans les formations professionnelles demandées, de formuler des nouveaux vœux parmi les places non occupées par les élèves de 3^{ème} à l'issue de la simulation d'affectation. Ils ont donc été nombreux à obtenir une solution de formation dès le mois de juin. Notons que 18% des candidats ont renseigné des vœux d'apprentissage (qui constituent des vœux de recensement sur lesquels il n'est pas possible de prononcer une affectation).

Les autres (364 candidats) ont candidaté sur des formations professionnelles sous statut scolaire et 18% d'entre eux ont bénéficié d'une admission (soit 67 élèves).

De fait, à l'issue du tour suivant de juillet, sur l'ensemble des élèves qui se sont portés candidats à cette phase, il restait 297 élèves en attente d'affectation.

Tour suivant de septembre :

Cette année, 828 élèves de 3^{ème} non affectés sur le tour principal et le tour suivant de juillet ont candidaté sur Affelnet lors du tour suivant de septembre.

Parmi ces élèves non affectés, 1.7% ont renseigné des vœux d'apprentissage (soit 14 élèves) ce qui représente près de deux fois moins de projets d'alternance que lors de la campagne de 2023.

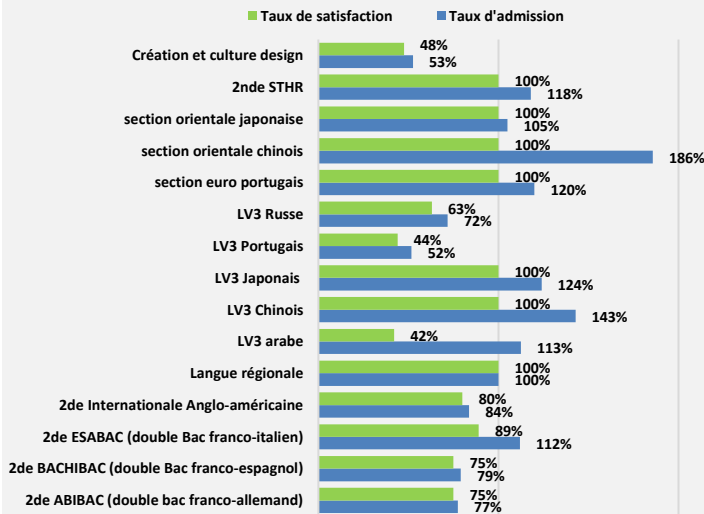
Les autres élèves ont candidaté vers des formations professionnelles sous statut scolaire (soit 814 candidats post 3^{ème}) et 49,5 % d'entre eux ont bénéficié d'une affectation (+2.5 points en comparaison avec l'année dernière).

A l'issue du tour suivant de septembre, 411 élèves demeuraient toujours sans solution.

Focus sur les admissions en 2^{ndes} générale et technologique à capacité limitée

Les classes de 2^{ndes} générales et technologiques linguistiques recrutent sur des dispositions particulières et sur le dossier scolaire des élèves présentent des taux d'admission variables selon les parcours qui sont détaillés ci-après :

Analyse des taux d'admission et de satisfaction dans les 2^{ndes} à capacité limitée



Taux d'admission : rapport admis tous vœux / candidats vœu 1 x 100
Taux de satisfaction du vœu 1 : rapport admis vœu 1 / candidats vœu 1 x 100

Taux d'admission les plus élevés

Ils s'observent sur les 2^{ndes} linguistiques suivantes :

- Section orientale chinois (186%) et européenne portugais (120%).
- 3^{ème} langue vivante chinois (143%) et japonais (124%) et arabe (113%).
- 2^{de} menant au double baccalauréat ESABAC franco-italien (112%).

Et également en 2^{de} sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (118%).

Ces taux d'admission supérieurs à 100%, signifient que les élèves n'avaient pas formulé ces demandes de parcours en premier vœu et qu'ils ont été admis sur un autre rang à défaut d'avoir obtenu un vœu mieux placé.

Taux d'admission les plus faibles

Ils s'observent sur les cursus de 2^{ndes} suivants :

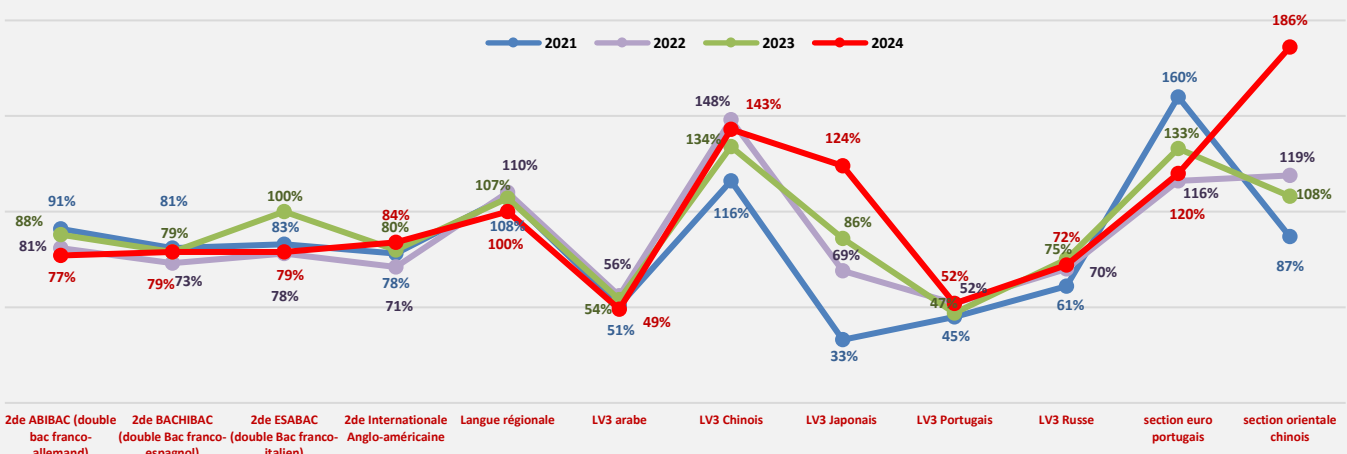
- 3^{ème} langue vivante russe (72%), portugais (52%).
- 2^{de} menant au double baccalauréat ABIBAC franco-allemand (77%) et BACHIBAC franco-espagnol (79%).
- Création et culture design (53%)

La demande des élèves pour ces parcours est forte en comparaison avec la capacité scolaire disponible.

Taux de satisfaction du vœu 1

Les taux de satisfaction sont pour une majorité de parcours relativement élevés. Ils se situent à 100% pour les parcours en section orientale ou en euro portugais, la 3^{ème} langue chinois ou japonais ou l'occitan ainsi qu'en 2^{de} sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration (de fait, tous les admis l'ont été sur leur premier vœu). Cependant, trois parcours de 2^{de} GT avec une 3^{ème} langue vivante présentent des taux de satisfaction relativement bas. Il s'agit des 3^{èmes} langues vivantes russe (63%), portugais (44%) et arabe (42%). Notons également le faible taux de satisfaction en 2^{de} option création et culture design (48%).

Évolution des taux d'admission entre 2021 et 2024



NB1 : certains taux d'admission dépassent 100% puisque des élèves sont admis sur un autre vœu que celui de rang 1.

NB2 : les sections européennes d'anglais et d'espagnol n'étant pas gérées par Affynet, la pression sur ces parcours ne peut être mesurée.

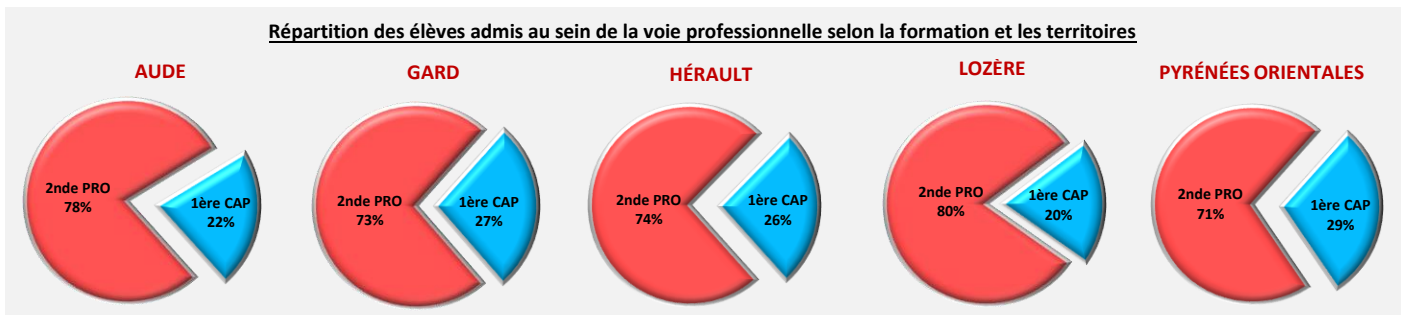
Le graphique précédent met en exergue des taux d'admission en forte hausse cette année encore pour les 2nde générales et technologiques avec 3^{ème} langue vivante japonais (+ 38 points par rapport à la campagne 2023) ainsi qu'en section orientales chinois (+ 78 points, très forte évolution). Ainsi, dans ces parcours de formation, davantage d'élèves ont pu être satisfaits par rapport à la campagne d'affectation de 2023.

Inversement, on note également une baisse du taux d'admission en euro portugais (-13 points) et en 2nde ESABAC le double bac franco-italien (- 21 points). Ce qui signifie qu'il y a moins d'élèves qui ont pu bénéficier d'une admission cette année sur ces deux parcours.

Analyse territoriale des admissions en voie professionnelle post 3^{ème}

Analyse comparative :

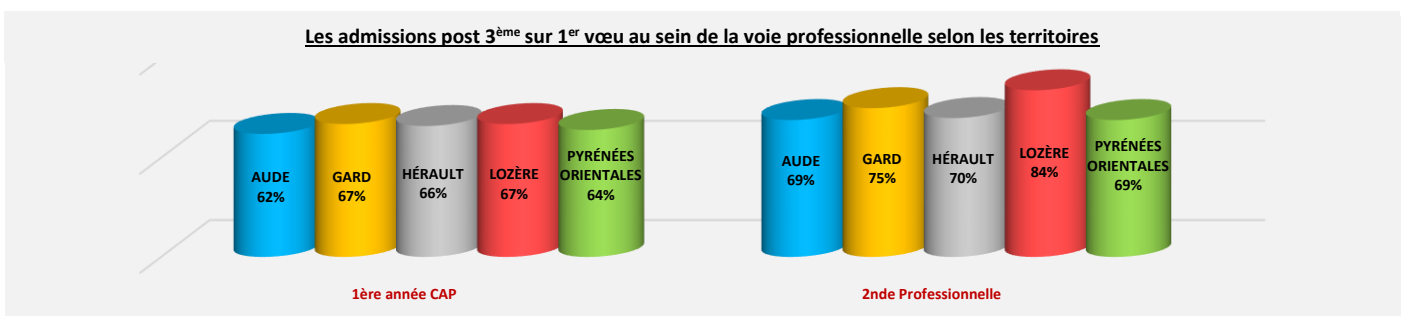
Les données observées ci-dessous sont les admissions des élèves de 3^{ème} ayant candidaté au tour principal de juin vers la voie professionnelle. Les différents graphiques présentent la répartition de ces élèves sur la 1^{ère} année de CAP ou la 2nde professionnelle, selon les territoires.



Nous pouvons faire le constat suivant :

- C'est en Lozère et dans l'Aude que les élèves admis au sein de la voie professionnelle sont les plus nombreux à intégrer la 2nde professionnelle (respectivement 80% et 78%). Notons que le pourcentage d'admis en 2nde professionnelle en Lozère a tout de même baissé de 4 points par rapport à la campagne d'affectation de 2023 se rapprochant ainsi des valeurs des autres départements.
- Les départements du Gard et de l'Hérault présentent des répartitions d'admis au sein de la voie professionnelle très proches (73% d'admis en 2nde professionnelle dans le Gard et 74% dans l'Hérault).
- Dans les Pyrénées Orientales on observe la proportion la plus élevée d'élèves affectés en 1^{ère} année de CAP (29%) et inversement, le pourcentage le plus faible d'admis en 2nde professionnelle (71%). Ce pourcentage d'admis en CAP est en hausse de 2 points en comparaison à l'année précédente.

L'histogramme ci-dessous met en exergue la proportion d'élèves admis dans la voie professionnelle qui ont été satisfaits sur leur premier vœu au tour principal de juin dans les différents territoires de l'académie de Montpellier.



La satisfaction des élèves sur leur premier vœu demeure meilleure en 2nde professionnelle qu'en 1^{ère} année de CAP et ce dans tous les territoires.

Les admissions en 2nde professionnelle ont été très favorables en Lozère (84%) ainsi que dans le département du Gard où l'on observe le taux de satisfaction sur vœu 1 en 2nde professionnelle de 75%.

Les pourcentages de satisfaction du premier vœu de 2^{nde} professionnelle sont très proches dans les Pyrénées Orientales (69%), dans l'Aude (69%) et l'Hérault (70%).

Concernant la 1^{ère} année de CAP, on observe des taux de satisfaction du vœu 1 relativement proches sur l'ensemble des territoires de notre académie. L'Aude et les Pyrénées Orientales demeurent les territoires où l'on observe le pourcentage d'admis sur premier vœu de CAP le plus faible (respectivement 62% et 64%) alors que l'Hérault (66%), le Gard (67%) et la Lozère (67%) sont les départements où la satisfaction des élèves est la plus élevée.

Les demandes de dérogation au lycée de secteur en 2^{nde} générale et technologique

Les dérogations au lycée de secteur :

En 2024, sur les 21 036 élèves de 3^{ème} de l'académie de Montpellier ayant fait un vœu de 2^{nde} générale et technologique au tour principal, 5% ont émis un premier vœu vers un établissement en dehors de leur lycée de secteur en vertu des critères dérogatoires posés par la loi Darcos (pour mémoire, ce pourcentage est semblable à l'an dernier).

Il apparaît que 84% des candidatures dérogatoires ont été satisfaites et que 87% des élèves qui ont été affectés dans ce cadre l'ont été sur leur premier vœu.

Les exceptions au lycée de secteur

Notons que 15% des élèves ayant fait un vœu de 2^{nde} générale et technologique au tour principal ont candidaté sur des parcours qui constituent des exceptions au lycée de secteur (pourcentage identique à 2023) et pour lesquels il y a un recrutement des élèves en commission dans les établissements (étude des résultats scolaires, évaluation du niveau de l'élève dans une discipline particulière, lettre de motivation, statut de sportif de haut niveau...) ou un classement sur les notes via Affelnet.

Il s'agit notamment des classes de 2^{nde} générale et technologique menant à un double baccalauréat (ABIBAC, ESABAC, BACHIBAC), à un baccalauréat français international (BFI), les parcours avec une 3^{ème} langue vivante ou un enseignement artistique, une section européenne rare ou orientale, un enseignement agricole spécifique ou encore les classes sport études...

Il s'avère que 86% des candidatures faisant exception au lycée de secteur (pourcentage semblable à l'an dernier) ont été satisfaites et que 93% des élèves affectés à ce titre l'ont été sur leur premier vœu.

Les vœux en établissements privés sous contrat

Depuis l'an dernier, les familles ont la possibilité d'émettre des vœux sur des formations en établissement sous contrat avec l'éducation nationale via le service en ligne d'affectation.

Nous constatons que 17% des élèves de 3^{ème} (issus de collèges publics et privés sous contrat) de notre académie ayant candidaté vers une 2^{nde} générale et technologique ont candidaté sur un premier vœu dans un lycée privé.

Par ailleurs, 11% des élèves ayant candidaté vers la voie professionnelle ont effectué un vœu 1 vers une formation professionnelle privée (CAP et baccalauréat professionnel confondus).

Notons que 96% des élèves candidats à un premier vœu en 2^{nde} générale et technologique dans un établissement privé sous contrat ont été admis et l'on observe une admission à 86% pour les formations professionnelles.

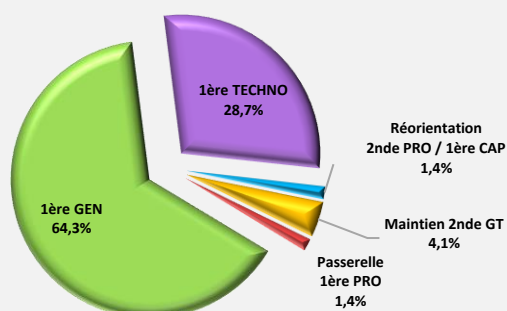
2. LES CANDIDATURES ET LES ADMISSIONS POST 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les candidatures et les admissions post 2nde générale et technologique au tour principal

En 2024, 19 261 élèves de 2^{nde} générale et technologique des établissements publics comme privés sous contrat, scolarisés dans l'académie de Montpellier, ont candidaté sur le tour principal de la procédure Affelnet, soit un effectif très proche de celui de la campagne 2023.

A l'issue du tour principal de juin, si l'on considère tous les élèves ayant demandé une formation sur laquelle Affelnet peut prononcer une affectation (hors vœux de recensement tels que l'apprentissage, les candidatures hors académie, le maintien en 2nde...) on constate que 97.5% d'entre eux ont bénéficié d'une admission à l'issue du tour principal de juin (soit une évolution positive de 0.5 point en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023).

Répartition des élèves de 2nde GT admis au tour principal de juin



NB : les maintiens post 2nde GT n'étant pas traités comme des vœux de recensement par Affelnet sur le niveau post 2nde, ces derniers sont répertoriés ici.

Le graphique ci-contre présente la répartition par voies de formation des élèves de 2nde générale et technologique issus de notre académie qui ont été admis au tour principal du juin.

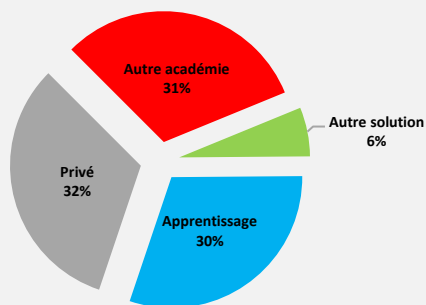
- 64,3% des élèves ont été admis en 1^{ère} générale.
- 28,7% ont été affectés en 1^{ère} technologique.
- 1,4% se sont réorientés en 1^{ère} CAP ou en 2nde professionnelle.
- 1,4% ont été admis sur une passerelle en 1^{ère} professionnelle.
- 4,1% des élèves ont été maintenus en 2nde générale et technologique.

Les vœux de recensement

Les vœux de recensement correspondent aux projets de formations mentionnés par les familles en premier vœu et sur lesquels Affelnet ne peut prononcer d'affectation.

Cette année on comptabilise 546 candidats ayant demandé un premier vœu de recensement, soit une baisse de 11.5% en comparaison avec l'effectif des candidats de l'année précédente.

Répartition des vœux de recensement post 2nde GT



Parmi l'ensemble de ces vœux 1 de recensement :

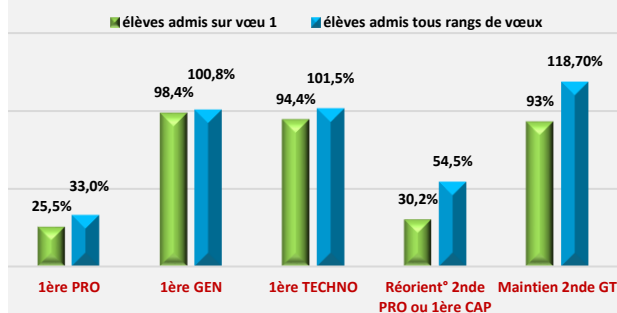
- 32% concernent des demandes de formations vers des établissements privés sous contrat.
- 31% sont des vœux vers une autre académie.
- 30% sont des formations en apprentissage.
- 6% sont des vœux renseignés « autre solution ».

Notons également 2 élèves ayant fait un premier vœu correspondant à un projet de « vie active ».

NB1 : les candidatures vers les établissements privés ne donnant pas lieu à une affectation sur le niveau post 2nde, elles sont répertoriées ici en tant que vœux de recensement.

Les admissions sur vœu N°1 ou vœu d'un autre rang

% d'élèves de 2nde GT admis sur vœu 1 ou autre rang au tour principal de juin



1^{ère} générale :

98.4% des élèves de 2nde générale et technologique admis en 1^{ère} générale l'ont été sur leur premier vœu (- 0.6 point par rapport à la campagne d'affectation de l'an dernier).

Notons que les élèves admis tout type de rang de vœu représentent 100,8% (pourcentage semblable à l'an passé). Le taux dépasse 100% car les autres voies étant à capacité limitée, des élèves non satisfaits sur leur premier vœu ont été affectés sur un autre rang en 1^{ère} générale.

1^{ère} technologique :

94,4% des élèves admis en 1^{ère} technologique l'ont été sur leur premier vœu, ce pourcentage continue de progresser (+1.2 point en comparaison avec la campagne de 2023). Si l'on considère les admissions tous rangs de vœux confondus, elles s'élèvent à 101.5% (hausse de 1,7 point par rapport à l'an dernier).

1^{ère} professionnelle :

Les élèves de 2^{nde} générale et technologique candidats à une passerelle vers une 1^{ère} professionnelle ont été 25,5% à être satisfaits sur leur premier vœu (pour mémoire, ils représentaient 25,8% en 2023). Si l'on considère leurs autres vœux, on constate que 33% d'entre eux ont obtenu satisfaction sur le tour principal (+ 1.2 point).

Réorientation en 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP :

Les élèves de 2^{nde} générale et technologique ayant émis des candidatures vers une réorientation en 1^{ère} année de CAP ou une 2^{nde} professionnelle sont 30,2% à obtenir satisfaction sur leur premier vœu (hausse de 1 point en comparaison avec 2023) et 54.5% d'entre eux ont obtenu une affectation sur un vœu d'un autre rang (en hausse de 6.4 points). Le pré-tour de sécurisation de l'affectation des élèves de 3^{ème} ne semble donc pas avoir eu un effet négatif sur les affectations des élèves de 2^{nde} GT candidats à une réorientation. Cela peut s'expliquer en partie par une baisse de l'effectif des élèves candidats à une réorientation de l'ordre de 7%.

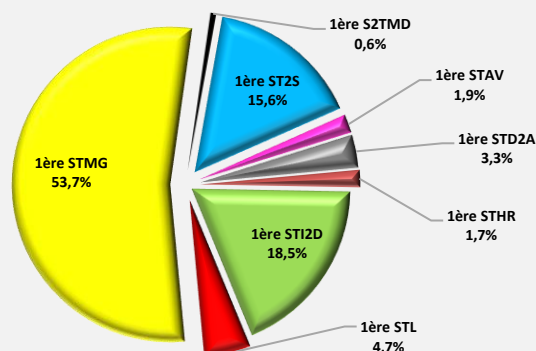
Maintien en 2^{nde} générale et technologique :

Parmi les demandes de maintien en 2^{nde} GT, on constate que 78,4% des élèves l'avaient demandé en vœu 1, les autres élèves ont été admis par défaut sur un autre vœu faute d'avoir obtenu un premier vœu sélectif (voie professionnelle ou technologique).

Répartition des élèves admis dans les différentes spécialités de 1^{ères} technologique

En 2024, 5 243 élèves ont été affectés en 1^{ère} technologique. L'analyse suivante considère les élèves de 2^{nde} générale et technologique issus d'établissements publics et privés (hors académie compris) admis en 1^{ère} technologique dans un établissement public.

Répartition en % et par spécialité des élèves de 2^{nde} GT admis en 1^{ère} technologique



STMG :

La 1^{ère} STMG rassemble la majorité des élèves admis dans la voie technologique soit 53.7% des élèves affectés mais en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023, on observe une baisse de l'ordre de 2.3 points qui va dans le sens des recommandations nationales.

STI2D et ST2S :

Les 1^{ères} STI2D et ST2S sont celles qui regroupent les effectifs d'élèves les plus importants après la 1^{ère} STMG. 18.5% des admis en 1^{ère} technologique le sont en STI2D et 15.6% en ST2S (dans des proportions semblables à l'année précédente).

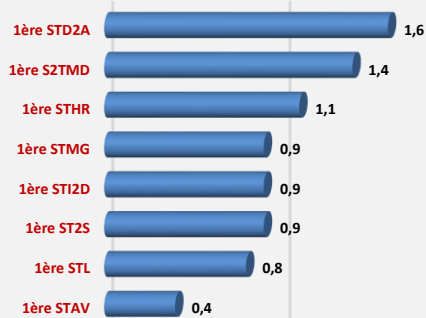
STAV, STD2A, STHR, STL, S2TMD :

Ces spécialités technologiques rassemblent chacune au maximum 4.7% des élèves (notamment la 1^{ère} STL). Ces proportions sont relativement proches de celles constatées en 2023.

Ci-dessous, l'histogramme présente l'attractivité des différentes spécialités de 1^{ère} technologique.

Si l'indice d'attractivité est supérieur à 1 cela signifie que tous les candidats n'ont pas pu bénéficier d'une admission.

Indices d'attractivité par spécialité de 1^{ère} technologique



Indice d'attractivité : rapport candidats vœu 1 / capacités scolaires

1^{ère} STD2A :

L'indice d'attractivité qui demeure très élevé, de l'ordre de 1.6 (mais tout de même en légère baisse de 0.4 points par rapport à la campagne de 2023) traduit un attrait pour cette série qui est bien supérieur au nombre de places offertes.

1^{ère} S2TMD :

Son indice d'attractivité (1.4) est à relativiser car les élèves doivent pour être admis (en sus de la qualité de leur dossier scolaire) avoir réussi les tests de sélection du conservatoire de Montpellier.

1^{ère} STHR :

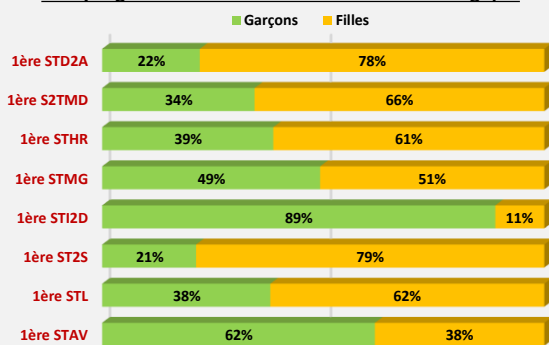
Cette série présente un indice d'attractivité de 1,1 donc les candidats n'ont pas tous été satisfaits (-0.1 point par rapport à l'an dernier).

1^{ère} STMG, STI2D, ST2S, STL, ST2S, STAV :

Ces séries présentent des indices d'attractivité inférieur à 1, les élèves ont donc bénéficié d'une admission très favorable. La 1^{ère} STAV est la spécialité la moins demandée (indice d'attractivité de 0,4 avec une très légère baisse de 0.1 point en comparaison avec l'année précédente). Notons que les élèves déjà scolarisés en lycée agricole ne candidatent pas sur Affelnet.

Analyse genrée des élèves admis en 1^{ère} technologique

Analyse genrée des admissions en 1^{ère} technologique



Nous observons ci-contre la répartition des filles et des garçons de 2^{nde} générale et technologique admis sur les différentes 1^{ères} technologiques.

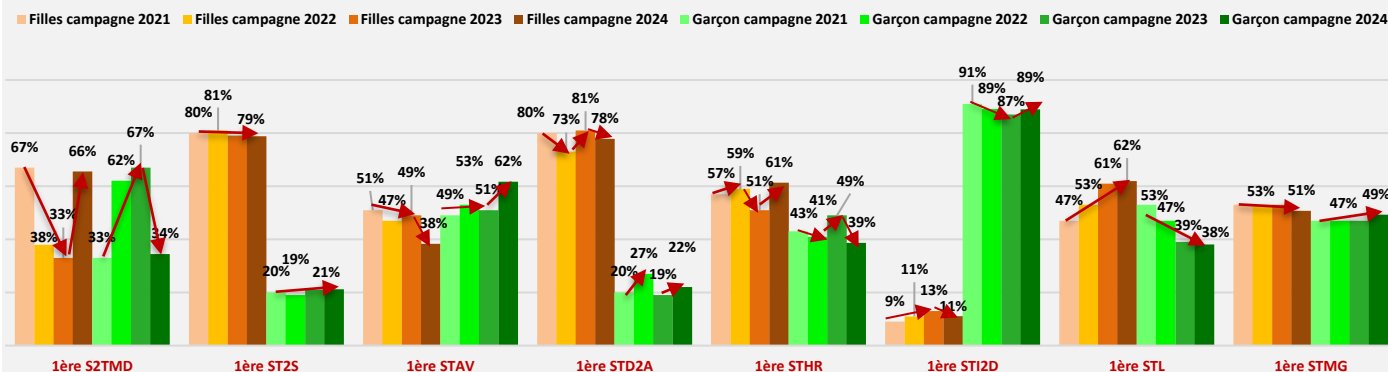
Les séries les plus mixtes : STMG, STL, STHR, S2TMD et STAV.

Les séries les plus féminines : les filles sont très majoritaires en STD2A (78%) et en 1^{ère} ST2S (79%).

La série la plus masculine : en STI2D les garçons affectés sont très majoritaires et représentent 89% des élèves.

Le graphique ci-dessous met en lumière l'évolution de la répartition des filles et des garçons sur les différentes séries de 1^{ère} technologique entre les campagnes d'affectation de 2021 et de 2024.

Analyse genrée en 1^{ère} technologique selon les séries et les campagnes d'affectation (entre 2021 et 2024)



- **1^{ère} STMG :** la répartition genrée des élèves est relativement stable au fil des années mais nous observons cette année une hausse de 2 points de la population masculine.
- **1^{ère} STHR :** la proportion de filles et de garçons est plutôt fluctuante. On observe en 2024, une hausse du pourcentage d'élèves féminins (+10 points).
- **1^{ère} ST2S :** la répartition genrée des élèves est très stable depuis 2021.
- **1^{ère} STD2A :** on note une hausse de 3 points de la population masculine cette année.
- **1^{ère} STI2D :** le ratio des filles est cette année en baisse (-2 points) alors qu'il était en progrès depuis 2021.
- **1^{ère} STL :** la population féminine continue de progresser et atteint les 62% cette année (soit une hausse d'1 point comparativement à l'an passé).
- **1^{ère} STAV :** la population des filles admises subit une forte baisse cette année (de l'ordre de 11 points).

3. LES CANDIDATURES ET LES ADMISSIONS POST 2NDE PROFESSIONNELLE

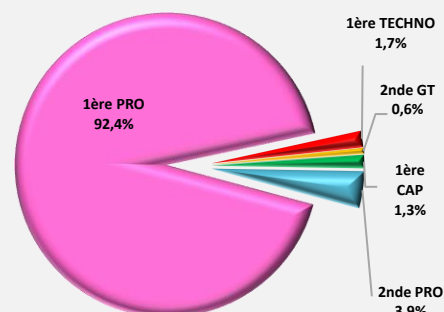
Les candidatures et les admissions post 2nde professionnelle au tour principal

Cette année 5 940 élèves de 2nde professionnelle ont candidaté sur au moins un vœu lors du tour principal de la procédure Affelnet soit un effectif en hausse de 7.2% en comparaison avec la campagne de 2023.

Ci-contre, nous observons la répartition des 5 920 élèves admis :

- 92,4% des élèves sont affectés en 1^{ère} professionnelle (+0.4 point en comparaison avec 2023).
- 3.9% se sont réorientés vers une spécialité de 2^{nde} professionnelle différente (légère baisse de 0.6 point par rapport à l'an dernier) et 1,3% vers une 1^{ère} année de CAP (en légère baisse également de 0.4 point).
- 0,6% des élèves se sont réorientés vers la 2^{nde} générale et technologique.
- 1.7% sont affectés sur passerelle vers la 1^{ère} technologique soit une hausse de 0.9 points en comparaison avec 2023.
- Très marginalement, 2 élèves ont bénéficié d'une passerelle vers la 1^{ère} générale (% proche de 0 non observable sur le graphique ci-contre).

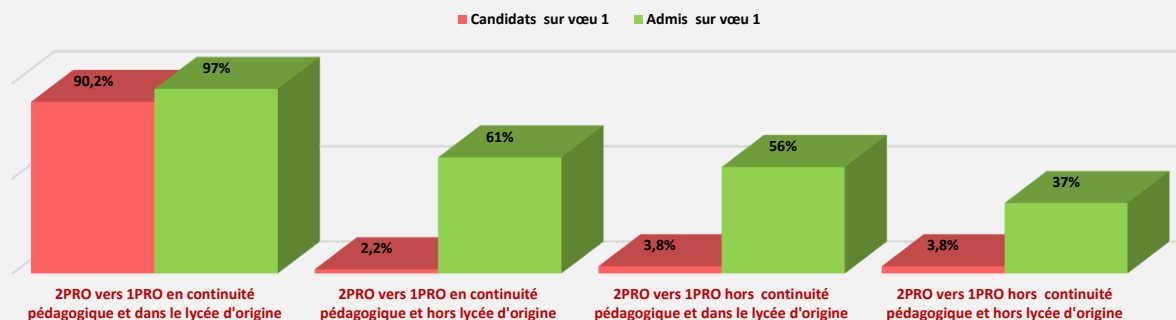
Répartition des admissions post 2nde professionnelle



Mobilité des élèves de 2^{nde} professionnelle en famille de métier ou hors famille de métiers

Nous considérons ici les 5 295 élèves de 2^{nde} professionnelle (en famille de métiers ou non) issus de notre académie, scolarisés en établissement public ou privé sous contrat, qui ont été candidats à une 1^{ère} professionnelle et qui ont pu bénéficier d'une affectation sur leur premier vœu. Les parcours de poursuite d'étude en 1^{ère} professionnelle demandés par les élèves sont distingués selon la spécialité professionnelle ainsi que l'établissement demandé.

Analyse des candidatures et des admissions des élèves de 2nde professionnelle selon la spécialité de 1ère professionnelle demandée et l'établissement d'accueil



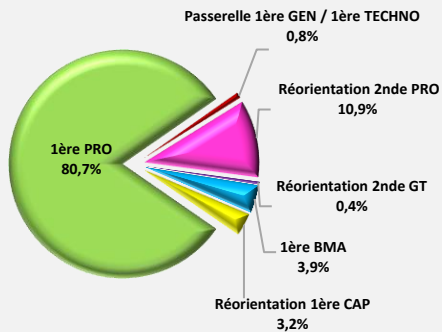
- 4775 élèves (effectif en hausse de 6% par rapport à 2023) soit 90.2% des élèves de 2^{nde} professionnelle ont candidaté sur un premier vœu de 1^{ère} professionnelle en continuité pédagogique au sein de leur établissement d'origine. Comme l'an passé, 97% des élèves ont été admis sur leur vœu 1.
- 116 élèves (-5% par rapport à l'an dernier) soit 2.2% des élèves de 2^{nde} professionnelle ont fait le choix de candidater en vœu 1 vers une 1^{ère} professionnelle correspondant à la continuité de leur parcours de formation mais proposée dans un autre établissement, peut-être pour se rapprocher de leur domicile ou parce que la spécialité souhaitée n'était pas présente dans leur lycée d'origine (notamment pour les formations en familles de métiers) et, ils sont 61% à avoir été satisfaits sur leur premier vœu (+4 points par rapport à 2023).
- 203 élèves (+ 18% par rapport à 2023) soit 3.8% des élèves de 2^{nde} professionnelle ont candidaté en vœu 1 vers une 1^{ère} professionnelle correspondant à un changement de parcours de formation dans leur établissement d'origine et 56% d'entre eux ont été satisfaits sur leur vœu 1 (en baisse de 2 points par rapport à l'an dernier).
- Les élèves de 2^{nde} professionnelle qui ont candidaté en premier vœu vers une 1^{ère} professionnelle correspondant à un changement de parcours, en dehors de leur lycée d'origine étaient 201 (effectif en hausse de 18% par rapport à 2023) mais ils ne sont que 37% à avoir été admis sur leur vœu 1 (+ 2 points cette année).

4. LES CANDIDATURES ET LES ADMISSIONS POST TERMINALE CAP

Les candidatures et les admissions post CAP au tour principal de juin

Cette année 772 élèves de terminale CAP des établissements publics comme privés de notre académie ont effectué au moins un vœu sur le tour principal de la procédure Affelnet, pour une formation sous statut scolaire.

Répartition en % des candidatures des élèves de terminale CAP



Ci-contre, on observe la répartition des formations pour lesquelles les élèves de terminale CAP se sont portés candidats :

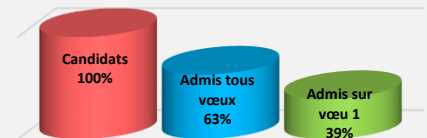
- 80.7% d'entre eux ont candidaté vers une poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle (+ 6.7 points en comparaison avec 2023).
- 10.9% ont demandé une réorientation vers une 2^{nde} professionnelle (+1.9 point) et 3.2% vers la 1^{ère} année de CAP (-4.8 points).
- 3.9% ont candidaté en 1^{ère} année de Brevet des Métiers d'Art (-3.1 points).
- On observe à la marge quelques passerelles (1 demande vers la 1^{ère} générale et 5 vœux vers une 1^{ère} technologique) ainsi que 2 candidatures pour une réorientation en 2^{nde} GT.

Rappel : les élèves de terminale CAP ne sont pas autorisés à postuler en 2^{nde} professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP.

Sur l'histogramme suivant sont mis en exergue les 600 élèves de terminale CAP (effectif en hausse de 18% par rapport campagne 2023) ayant candidaté vers une 1^{ère} professionnelle.

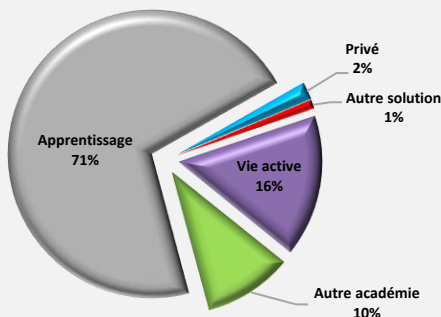
Notons que 39% des candidats (-5 points par rapport à l'an dernier) ont été admis sur leur premier vœu et 63% l'ont été sur un autre vœu (-1 point).

Analyse des candidatures et des admissions en 1ère PRO post terminale CAP



Les vœux de recensement

Vœux de recensement post terminale CAP

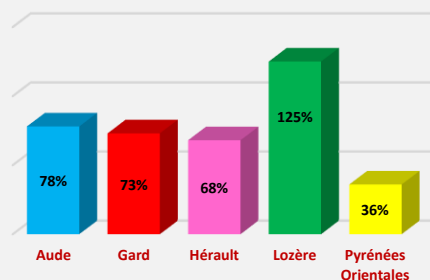


Ci-contre sont représentés les vœux de recensement des 99 élèves de terminale CAP ayant candidaté vers des vœux de recensement pour lesquels il n'est pas possible de prononcer une affectation. La majorité des demandes renseignées concernent des formations en apprentissage (71% soit une baisse de 17 points par rapport à 2023), suivent ensuite 16% de projets de vie active et 10% de demandes vers d'autres académies.

De façon plus marginale, on note 2% de demandes vers des formations privées (notamment vers des 1^{ères} professionnelles car Affelnet n'affecte pas en établissement privé sur le palier post 2^{nde}).

Analyse départementale des candidatures et des admissions post CAP vers la 1ère professionnelle

Taux d'admission post terminale CAP vers la 1ère PRO selon les territoires



Les candidatures des élèves de terminale CAP vers la 1^{ère} professionnelle présentent des taux d'admission très disparates selon les territoires. Les taux d'admission de l'Aude, le Gard et l'Hérault s'échelonnent de 78% à 68%. Notons que les Pyrénées orientales présentent un taux d'admission très bas ne dépassant pas les 36%. Le taux observé en Lozère est le plus important (125%) mais il ne peut être comparé statistiquement aux autres départements compte tenu du petit effectif concerné (5 élèves). Il dépasse les 100% car un élève a été admis sur un autre vœu que le rang 1.

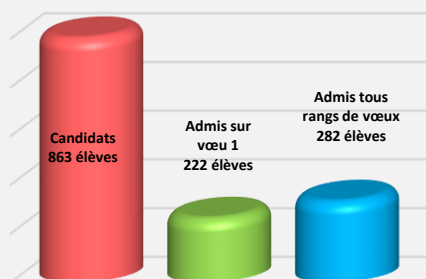
Taux d'admission : (effectif des admis tous vœux / effectif des candidats vœu 1) x100

III. FOCUS SUR LES DEMANDES DE PASSERELLES

1. DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les demandes de passerelle de la 2nde générale et technologique vers la 1^{ère} professionnelle

Passerelle de la 2nde GT vers la 1^{ère} PRO



% d'admis sur passerelle :

Sur le graphique ci-contre, nous constatons que 863 élèves de 2nde générale et technologique ont candidaté vers la 1^{ère} professionnelle dans le cadre d'une demande de passerelle (soit une hausse de 9% de l'effectif des candidats en comparaison avec 2023).

33% des candidats ont été admis sur un de leurs vœux de 1^{ère} professionnelle (en hausse de 2 points par rapport à l'an dernier) et parmi ces élèves affectés, 79% d'entre eux ont été satisfaits sur leur vœu 1 (en baisse de 3 points).

NB : Notons que comme tous les ans, un nombre considérable de vœux de passerelles ont été formulés sur Affelnet sans que le dossier de demande réglementaire n'ait été réalisé par le candidat. Ils font systématiquement, dans ce cas, l'objet d'un refus sur Affelnet. Cette donnée est à prendre en compte dans la lecture des taux d'admission.

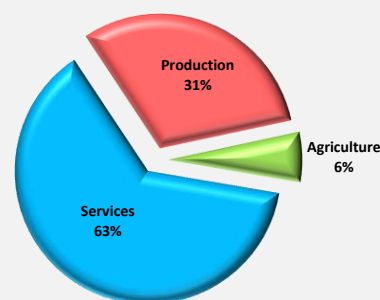
Secteurs professionnels demandés :

Les élèves de 2nde générale et technologique candidats à une passerelle vers la 1^{ère} professionnelle formulent majoritairement des premiers vœux vers des formations du secteur des services, à hauteur de 63% (proportion en hausse de 5 points par rapport à 2023).

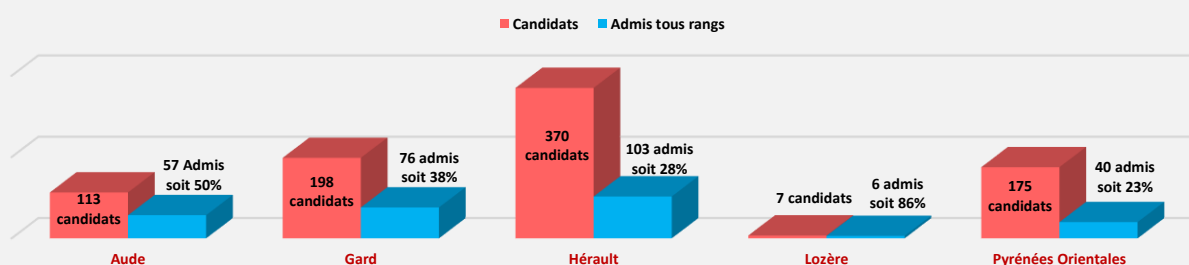
Suivent des demandes vers le domaine de la production à hauteur de 31% (en hausse également de 8 points).

Les candidatures vers les formations agricoles sont les moins fréquemment constatées et on note un recul conséquent des demandes cette année (-13 points).

Secteur d'activité des 1^{ères} PRO demandées par les candidats de 2nde GT requérant une passerelle



Passerelles de la 2nde GT vers la 1^{ère} PRO : analyse territoriale des candidatures et des admissions



Analyse territoriale :

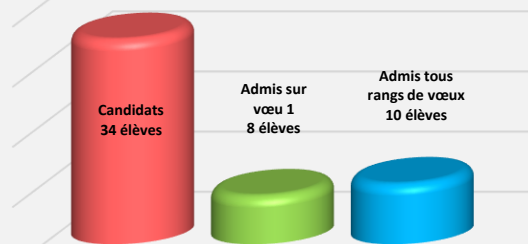
Ci-dessus nous considérons la répartition des candidats et des admis selon le département du 1^{er} vœu obtenu par les élèves de 2nde GT ayant effectué une demande de passerelle vers la 1^{ère} professionnelle.

En Lozère, on observe 7 candidatures à cette passerelle (semblable à l'an passé) et 86% d'entre elles ont été satisfaites. Mis à part la Lozère, qui fait exception compte tenu de ses petits effectifs, c'est dans l'Aude que l'on retrouve le pourcentage d'admis le plus élevé (50%) au titre de cette passerelle comme en 2023 et dans une proportion plus favorable encore (+ 7 points par rapport à l'année précédente). Suit ensuite le département du Gard avec 38% d'admissions (+ 4 points en comparaison avec l'an passé).

Les Pyrénées Orientales et l'Hérault présentent les taux d'admission les plus bas (respectivement 23% et 28%) comme en 2023 (avec une régression de 1 point pour les deux départements).

Les demandes de passerelle de la 1^{ère} générale vers la 1^{ère} professionnelle

Passerelle de la 1^{ère} GEN vers la 1^{ère} PRO

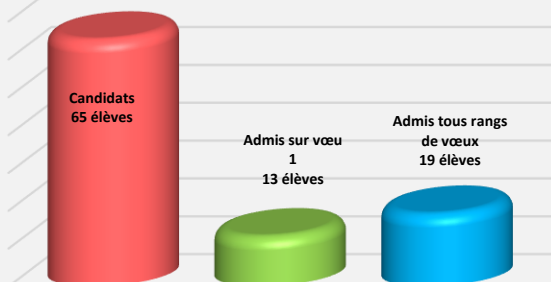


Ci-contre sont mis en exergue les 34 élèves de 1^{ère} générale ayant candidaté vers la 1^{ère} professionnelle dans le cadre d'une demande de passerelle (effectif en hausse de 13% par rapport à la campagne de 2023).

Nous constatons que 29% de ces candidats ont été affectés sur un de leurs vœux (en chute de 18 points par rapport à 2023) et parmi ces admis, 80% ont été satisfaits sur leur vœu 1 (proportion en légère hausse de 1 point).

Les demandes de passerelle de la 1^{ère} technologique vers la 1^{ère} professionnelle

Passerelle de la 1^{ère} TECHNO vers la 1^{ère} PRO



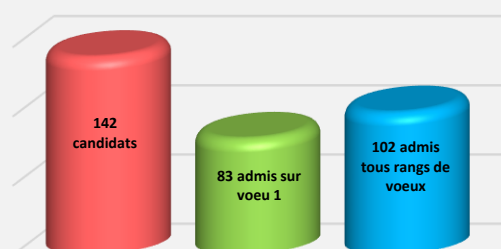
Cette année, 65 élèves de 1^{ère} technologique ayant candidaté vers la 1^{ère} professionnelle dans le cadre d'une passerelle (effectif en hausse de 23% en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023).

Nous observons que 29% des candidats ont été admis sur un de leurs vœux (légère baisse de 1 point en comparaison avec l'an passé) et parmi ces élèves affectés, 68% l'ont été sur leur premier vœu (en forte baisse de 32 points).

2. DE LA VOIE PROFESIONNELLE VERS LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les demandes de passerelle de la 2^{nde} professionnelle vers la 1^{ère} technologique

Passerelles de la 2PRO vers la 1^{ère} TECHNO



% d'admis sur passerelle :

Cette année, 142 élèves de 2^{nde} professionnelle ont été autorisés à candidater dans Affelnet suite à leur demande de passerelle vers la 1^{ère} technologique (effectif en hausse de 16% comparativement avec la campagne de 2023).

Il s'avère que 72% de ces candidats ont été admis (en forte hausse de 34 points) et parmi ces admis, 81% ont obtenu leur premier vœu.

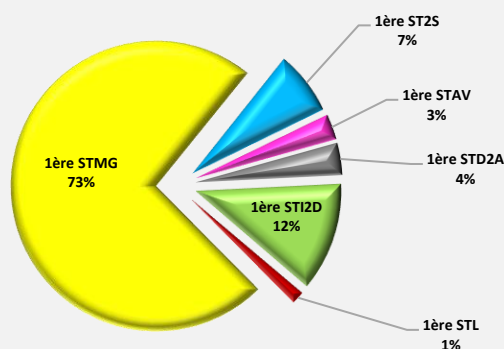
Choix de la série technologique :

La 1^{ère} technologique la plus demandée par les élèves candidats à une passerelle après une 2^{nde} professionnelle demeure la 1^{ère} STMG qui rassemble 73% des candidatures (soit une baisse de 4 points par rapport à 2023).

Suivent ensuite les séries STI2D avec 12% des demandes de passerelles (soit une hausse de 4 points) et ST2S (7%).

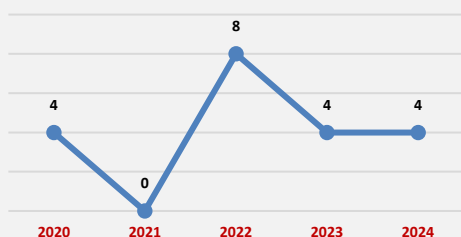
Les autres séries de 1^{ère} STD2A, STAV et STL sur lesquelles les élèves de 2^{nde} professionnelle ont candidaté sont plus marginales (respectivement 4%, 3% et 1% des demandes de passerelle).

Spécialités de 1^{ères} TECHNO demandées par les candidats de 2^{nde} PRO requérant une passerelle



Les demandes de passerelle de la 2nde professionnelle vers la 1^{ère} générale

Évolution des candidatures à une passerelle de la 2nde PRO vers la 1^{ère} GEN



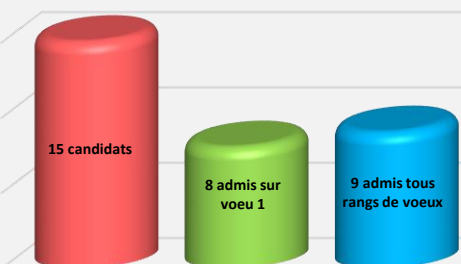
Les demandes de passerelle de la 2nde professionnelle vers la 1^{ère} générale demeurent très marginales.

Comme l'année dernière, nous comptabilisons 4 élèves de 2nde professionnelle autorisés à candidater via Affelnet dans le cadre d'une passerelle en vue d'une admission en 1^{ère} générale.

Notons que la moitié de ces candidats ont bénéficié d'une admission (proportion similaire à la campagne d'affectation de 2023).

Les demandes de passerelle de la 1^{ère} professionnelle vers la 1^{ère} technologique

Passerelle de la 1^{ère} PRO vers la 1^{ère} TECHNO



Sur le graphique ci-contre nous comptons 15 élèves de 1^{ère} professionnelle (effectif proche de celui observé l'an passé) autorisés à candidater dans Affelnet suite à une demande de passerelle vers la 1^{ère} technologique.

Il s'avère que 60% des candidats ont été admis (pourcentage en hausse de 17 points en comparaison avec 2023) et 89% d'entre eux ont été satisfaits sur leur premier vœu (en baisse de 11 points par rapport à l'année précédente).

Les demandes de passerelle de la 1^{ère} professionnelle vers la 1^{ère} générale

Passerelle de la 1^{ère} PRO vers la 1^{ère} GEN

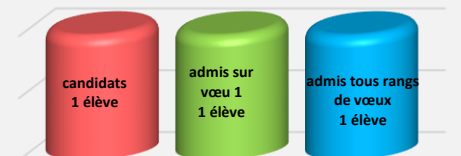


On observe sur le graphique ci-contre les candidatures des 6 élèves de 1^{ère} professionnelle autorisés à candidater dans Affelnet suite à une demande de passerelle vers la 1^{ère} générale.

100% des candidats ont été admis et tous ont été satisfaits sur leur premier vœu.

Les demandes de passerelle de la terminale CAP vers la 1^{ère} générale

Passerelle de la 1^{ère} PRO vers la 1^{ère} GEN



Cette année, de manière très marginale, 1 élève de 1^{ère} professionnelle a été autorisé à candidater dans Affelnet suite à une demande de passerelle vers la 1^{ère} générale.

Celui-ci a été affecté sur son premier vœu.

Les demandes de passerelle de la terminale CAP vers la 1^{ère} technologique

Passerelle de la 1^{ère} PRO vers la 1^{ère} TECHNO



5 élèves de 1^{ère} professionnelle ont été autorisés à candidater dans Affelnet suite à une demande de passerelle vers la 1^{ère} technologique.

Nous observons que 60% des candidats ont été admis et 66% d'entre eux ont été affectés sur leur premier vœu.

IV. FOCUS SUR LES DEMANDES DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

1. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 1ÈRE GÉNÉRALE

Les candidatures à un retour en formation initiale (RFI) de jeunes sortis du système scolaire et ayant le projet de reprendre leurs études sous statut scolaire en 1^{ère} générale sont très marginales.

- **Effectif** : 4 candidats (effectif proche de celui observé lors de la campagne de 2023).
- **Admissions** : tous les candidats ont été admis sur leur premier vœu.
- **Répartition territoriale** : nous répertorions 2 candidats dans les Pyrénées Orientales et 2 candidats dans le Gard.
- **Analyse genrée** : 3 des 4 candidats sont des filles.
- **Âge des candidats** : ces jeunes étaient âgés de 18 à 19 ans et l'âge moyen se situe à 18 ans.

2. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 1ÈRE TECHNOLOGIQUE

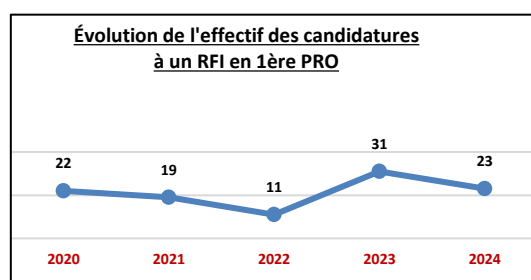
Les candidatures à un retour en formation initiale de jeunes sortis du système scolaire et ayant le projet de reprendre leurs études sous statut scolaire en 1^{ère} technologique ont cette année un effectif très proche des demandes vers la 1^{ère} générale.

- **Effectif** : 5 élèves (effectif en baisse de 60% en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023).
- **Admissions** : tous les élèves ont été admis sur leur premier vœu.
- **Répartition territoriale** : 1 candidature dans les Pyrénées Orientales, 1 candidature en Lozère et 3 dans le Gard.
- **Analyse genrée** : 3 des 5 candidats sont des filles.
- **Série demandée en vœu 1** : 1 candidature en 1^{ère} STMG, 3 demandes en 1^{ère} ST2S et 1 demande vers la 1^{ère} STL.
- **Âge des candidats** : ces jeunes gens étaient âgés de 18 à 20 ans et l'âge moyen est situé à 18 ans.

3. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 1ÈRE PROFESSIONNELLE

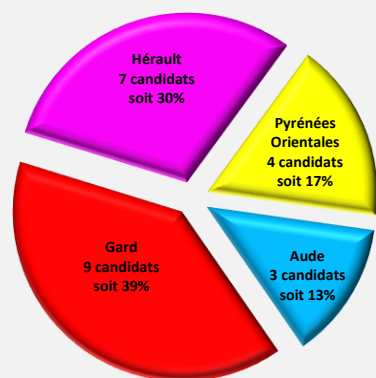
Sont considérés ici les élèves candidats à un retour en formation initiale demandant une affectation sur une 1^{ère} professionnelle. Les demandes d'intégration en 1^{ère} professionnelle sont nettement plus fréquentes.

- **Effectif** : 23 jeunes (effectif en baisse de 15% en comparaison avec la campagne de 2023).
- **Admissions** : 43 % des candidats ont été affectés sur un de leurs vœux (en baisse de 24 points par rapport à 2023) et 90% des élèves admis l'ont été sur leur premier vœu.
- **Secteur d'activité professionnelle demandé en vœu 1** :
87% des demandes ont concerné des formations du secteur des services (en hausse de 16 points en comparaison avec 2023) et 13% ont été formulées vers le secteur de la production (en baisse de 10 points).
- **Évolution des demandes de RFI en 1^{ère} Professionnelle sur plusieurs années** :
Ci-dessous, nous constatons la baisse de l'effectif des candidatures des jeunes à un retour en formation initiale vers la 1^{ère} professionnelle en comparaison avec 2023 (soit une baisse de 26%) qui se rapproche des effectifs observés lors des campagnes d'affectation de 2020 et 2021.



- **Analyse territoriale :**

Répartition des candidatures à un RFI en 1ère PRO selon le département



Les candidatures :

Sont comptabilisées, 9 candidatures de retour en formation initiale vers la 1^{ère} professionnelle dans le Gard, 7 dans l’Hérault puis dans des proportions moins importantes, 4 dans les Pyrénées orientales et 3 dans l’Aude.

Aucune demande n’est renseignée pour la Lozère.

Les admissions :

Le Gard et l’Aude sont les départements dans lesquels les candidats à un retour en formation initiale ont obtenu les admissions les plus favorables (67% d’affectation) suivis des Pyrénées Orientales (50%).

Par contre, aucun jeune n’a été satisfait dans l’Hérault.

- **Analyse genrée :** 57% des candidats sont des garçons (13 élèves) et ils représentent 60% des jeunes admis.
- **Âge des candidats :** de 17 à 21 ans avec un âge moyen situé à 17 ans (soit 1 an de moins qu’en 2023).

4. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

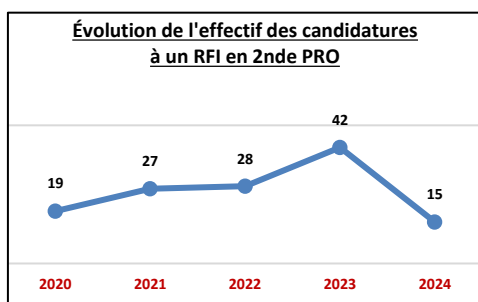
Les candidatures à un retour en formation initiale de jeunes sortis du système scolaire et ayant le projet de reprendre leurs études sous statut scolaire en 2^{nde} générale et technologique sont très marginales.

- **Effectif :** 1 jeune (pour mémoire, ils étaient 4 lors de la campagne d’affectation de 2023).
- **Admission :** ce jeune a bénéficié d’une affectation sur son premier vœu.
- **Analyse territoriale :** un vœu formulé dans l’Hérault.
- **Analyse genrée :** il s’agit d’un garçon.
- **Âge du candidat :** 15 ans.

5. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 2NDE PROFESSIONNELLE

Sont considérés ici les élèves candidats à un RFI demandant une affectation sur une 2^{nde} professionnelle. L’an passé il s’agissait du parcours de reprise de scolarité le plus fréquemment demandé mais cette tendance a changé cette année.

- **Effectif :** 15 jeunes.
- **Admissions :** 73 % des jeunes candidats ont bénéficié d’une affectation (légère baisse de 1 point en comparaison avec la campagne d’affectation de 2023) et 73% de ces admis l’ont été sur leur premier vœu.
- **Secteur d’activité professionnelle demandé en vœu 1 :**
60% des demandes ont concerné des formations du secteur des services, 27% ont été formulées vers le secteur de la production et 13% vers le secteur agricole.
- **Analyse genrée :** on observe une bonne mixité des candidatures. Les filles représentent 53% des candidats et elles sont 67% à bénéficier d’une affectation.
- **Âge des candidats :** de 16 à 20 ans avec un âge moyen de 17 ans.
- **Évolution des demandes de RFI en 2^{nde} professionnelle sur plusieurs années :**



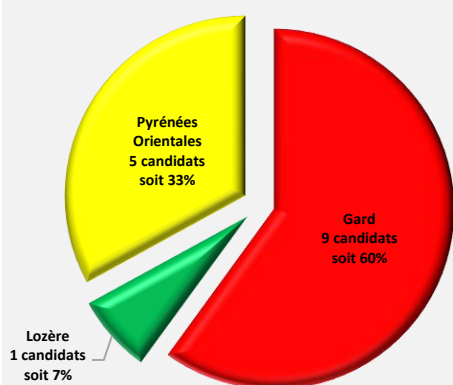
Ci-contre, nous constatons une forte baisse de l’effectif des candidatures des jeunes à un retour en formation initiale en 2^{nde} professionnelle.

Comparativement à la campagne d’affectation de l’année dernière, nous observons que l’effectif des candidats a chuté de 64%.

Il s’agit de l’effectif de candidatures le plus faiblement observé depuis ces quatre dernières années.

- **Analyse territoriale :**

Répartition des candidatures à un RFI en 2nde PRO selon le département



Candidatures :

Cette année, la majorité des demandes de retour en formation initiale vers la 2nde professionnelle ont été formulées dans le Gard (60%) avec un effectif de 9 demandes. Suivent ensuite les Pyrénées Orientales avec une proportion de candidatures de 33% (soit 5 candidats) et la Lozère (1 candidat). On ne recense aucune candidature dans l’Hérault et l’Aude.

Les admissions :

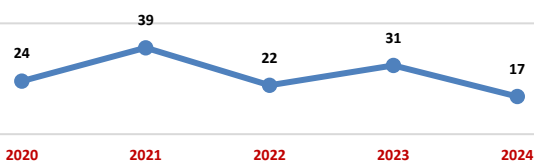
On constate une admission très favorable avec 100% des candidats affectés dans les Pyrénées Orientales. Dans le Gard, 56% des candidats ont été affectés. En Lozère, l’unique candidat n’a pas bénéficié d’une admission.

6. LES DEMANDES DE RFI VERS UNE 1ÈRE ANNÉE DE CAP

Les candidatures à un retour en formation initiale en 1^{ère} année de CAP faisaient partie des parcours de reprise de scolarité le plus fréquemment demandés l’an passé mais cette tendance a changé cette année.

- **Effectif :** 17 jeunes.
- **Évolution des demandes de RFI en 1^{ère} année de CAP sur plusieurs années :**

Évolution de l'effectif des candidatures à un Retour en Formation Initiale en 1ère année de CAP



Ci-contre, nous constatons une forte baisse de l’effectif des jeunes candidats à un RFI en 1^{ère} année de CAP en comparaison avec la campagne d’affectation de 2023, de l’ordre de 45%. Il s’agit de l’effectif de candidats le plus faiblement observé depuis ces quatre dernières années.

- **Admissions :** 94% de ces candidats ont obtenu une admission et 94% des jeunes admis l’ont été sur leur vœu 1.
- **Répartition territoriale :**

Candidatures :

Le graphique ci-contre met en évidence une prédominance des candidatures à un retour en formation initiale en 1^{ère} année de CAP dans le département du Gard (10 candidats soit 59% des demandes).

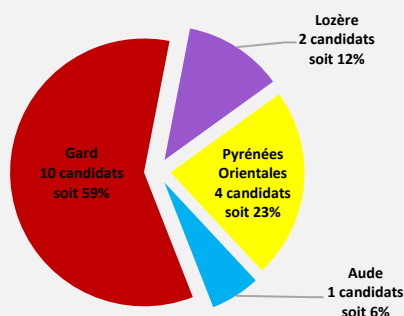
Suivent les Pyrénées Orientales (4 candidats soit 23% des demandes), et 2 candidats en Lozère (soit 12%), 1 candidat dans l’Aude (soit 6%).

On note une absence de candidatures dans l’Hérault.

Admissions :

Les départements de l’Aude, du Gard et des Pyrénées Orientales présentent des admissions très favorables avec 100% d’admis. On note 50% d’affectation pour la Lozère.

Répartition des candidatures à un RFI en 1ère année de CAP selon le département



- **Secteur d’activité professionnelle demandé en vœu 1 :**

53% des jeunes sollicitant un retour en formation initiale sur une 1^{ère} année de CAP ont demandé des formations du secteur des services (- 8 points par rapport à la campagne d’affectation de 2023), 41% d’entre eux ont émis des vœux vers le secteur de la production (+12 points en comparaison avec l’an dernier) et enfin, 6% ont fait des demandes vers le secteur agricole (baisse de 4 points).

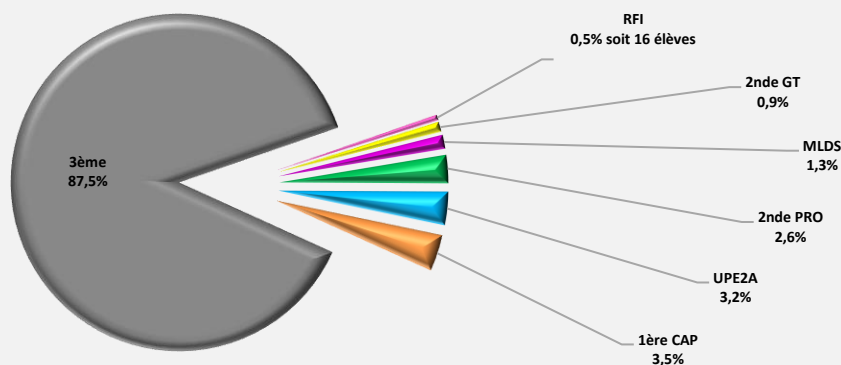
V. LES ADMISSIONS EN VOIE PROFESSIONNELLE PAR FORMATION D'ACCUEIL

1. LES ADMISSIONS EN 1ÈRE ANNÉE DE CAP

Profil des admis en CAP

Dans cette analyse sont considérés les effectifs des élèves scolarisés dans les établissements publics et privés, candidats à une formation en 1^{ère} année de CAP sous statut scolaire (formation privée sous contrat et enseignement agricole compris), au tour principal de juin. Cette année, on comptabilise 3 112 admis en 1^{ère} année de CAP (soit une hausse d'effectif de près de 5% en comparaison avec la campagne de 2023).

Profil des admis en 1^{ère} année de CAP



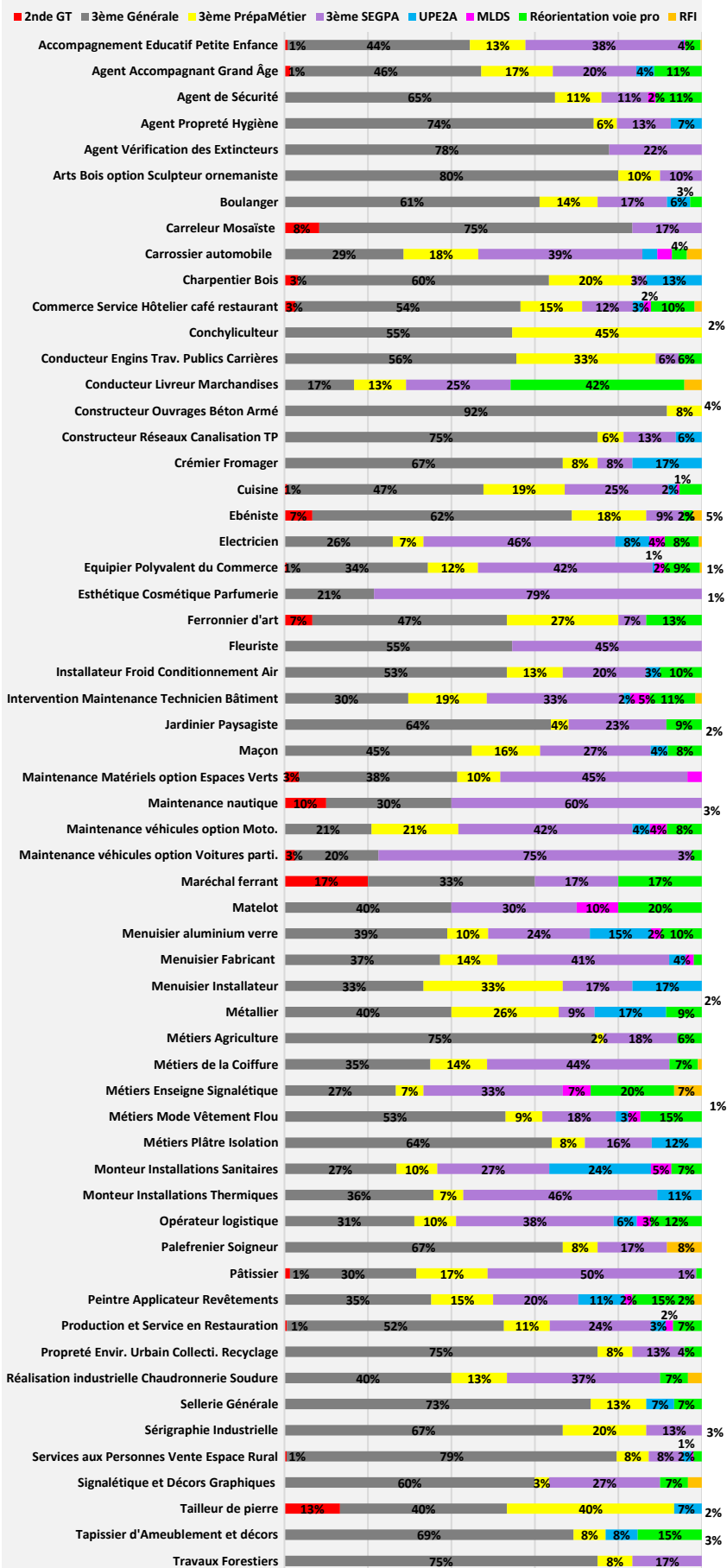
Les admis en 1^{ère} année de CAP sont issus des différents groupes d'origine dans les proportions suivantes :

- 87.5% des admis sont des sortants de 3^{ème}.
- 7% des élèves sont en situation de réorientation (2.6% post 2nde professionnelle, 0.9% post 2nde générale et technologique et 3.5% post 1^{ère} année de CAP).
- 3.2% sont des jeunes allophones ayant bénéficié d'une UPE2A (+1 point par rapport à l'an dernier).
- 1.3% des admis ont été accompagnés par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).
- 0.5% des élèves sont affectés dans le cadre d'un retour en formation initiale (RFI).

Le profil observé des admis en 1^{ère} année de CAP est relativement semblable à la campagne de 2023.

Nous notons également l'affectation de 11 élèves de terminale CAP, 2 élèves de 1^{ère} technologique, 2 élèves de 1^{ère} professionnelle, 1 élève de terminale technologique et 1 élève de 1^{ère} générale qui relèvent normalement du palier d'orientation post 2nde et non du palier post 3^{ème}.

Profil des élèves admis en CAP



NB : seules les valeurs ≥ 1% sont représentées sur ce graphique.

Ci-contre, sont mises en exergue les classes d'origine des élèves admis en 1^{ère} année de CAP.

3^{ème} générale admis majoritairement dans près de 80% des CAP (+10 points par rapport à 2023).

3^{ème} SEGPA admis majoritairement en CAP :

- Esthétique Cosmétique Parfumerie (79%)
- Maintenance des Véhicules option voitures particulières (75%)
- Maintenance nautique (60%)
- Pâtissier (50%)
- Monteur en Installation Thermique (46%)
- Esthétique Cosmétique Parfumerie (79%)
- Monteur en Installation Thermique (46%)
- Equipier polyvalent de commerce (42%)
- Fleuriste (45%)
- Maintenance des matériels et espaces verts (45%)
- Coiffure (44%)
- Maintenance des Véhicules option moto (42%)
- Menuisier Fabricant (41%)

3^{ème} prépa-métiers admis majoritairement en :

- Conchyliculteur (45%)
- Tailleur de pierre (40%)
- Menuisier Installateur (33%)
- Conducteur Engins TP Carrières (33%)

2^{nde} générale et technologique admis de manière très marginale en CAP mais représentent tout de même 10% des admis en maintenance nautique, 13% des admis en formation de tailleur de pierre et 17% des élèves affectés en CAPA agricole de maréchal ferrant.

Réorientations au sein de la voie professionnelle (post 1^{ère} CAP ou 2^{nde} professionnelle) davantage présents en :

- Conducteur livreur de marchandises (42%)
- Matelot (20%)
- Métiers de l'enseigne et de la signalétique (20%)
- Maréchal ferrant (17%)

Les élèves de dispositif UPE2A se ventilent dans 52% des CAP et présentent un effectif plus conséquent dans les formations suivantes :

- Monteur en installation sanitaire (24%)
- Métallier (17%)
- Menuisier installateur (17%)
- Crémier fromager (17%)
- Menuisier aluminium verre (15%)

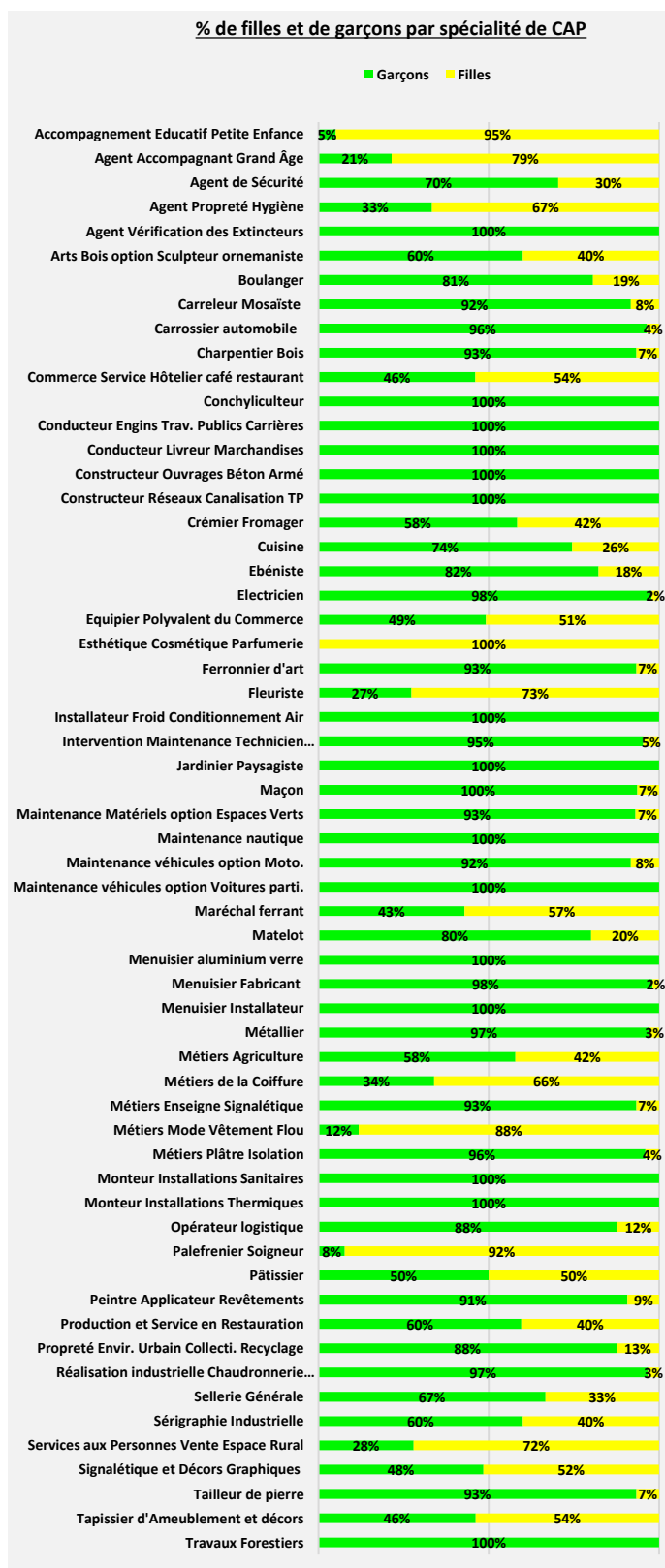
Analyse genrée

Les élèves admis en CAP de l'éducation nationale (que les formations soient publiques ou privées sous contrat) ou relevant de l'Agriculture, sont majoritairement des garçons, comme chaque année.

Il y a 59% d'élèves masculins admis en CAP pour 41% de filles (proportions similaires à l'an passé).

Le graphique suivant, présente une analyse genrée des admissions selon les différentes spécialités de CAP proposées dans notre académie.

Des disparités qui perdurent et reproduisent des stéréotypes de genre bien connus sont mises en exergue.



Nous observons que **les filles sont très majoritaires voire exclusives dans 15%** de l'ensemble des spécialités de CAP. Ce sont dans les CAP suivants qu'elles sont les plus nombreuses (elles y représentent plus de 75% des admis) :

- Accompagnement Educatif Petite Enfance (95%)
- Agent Accompagnant Grand Âge (79%)
- Esthétique cosmétique parfumerie (100%)
- Métiers de la mode et vêtement flou (88%)
- Palefrenier soigneur (92%)

Quant aux **garçons**, ils sont **présents à plus de 75% dans 63% de différents CAP** proposés dans notre académie.

Les secteurs d'activités et les métiers concernés sont les suivants :

- Le bâtiment et les travaux publics (92% à 100%)
- Les métiers de l'industrie (93% à 97%)
- La maintenance des véhicules ou des matériels (92% à 100%)
- La boulangerie (81%)
- La vérification des extincteurs (100%)
- Les métiers de la nature et du paysage (100%)
- Les métiers de la mer (80% à 100%)
- La logistique et la livraison de marchandises (88% à 100%)
- L'ébénisterie et la ferronnerie d'art (82% à 93%)
- Les métiers de la propreté urbaine et du recyclage (88%)

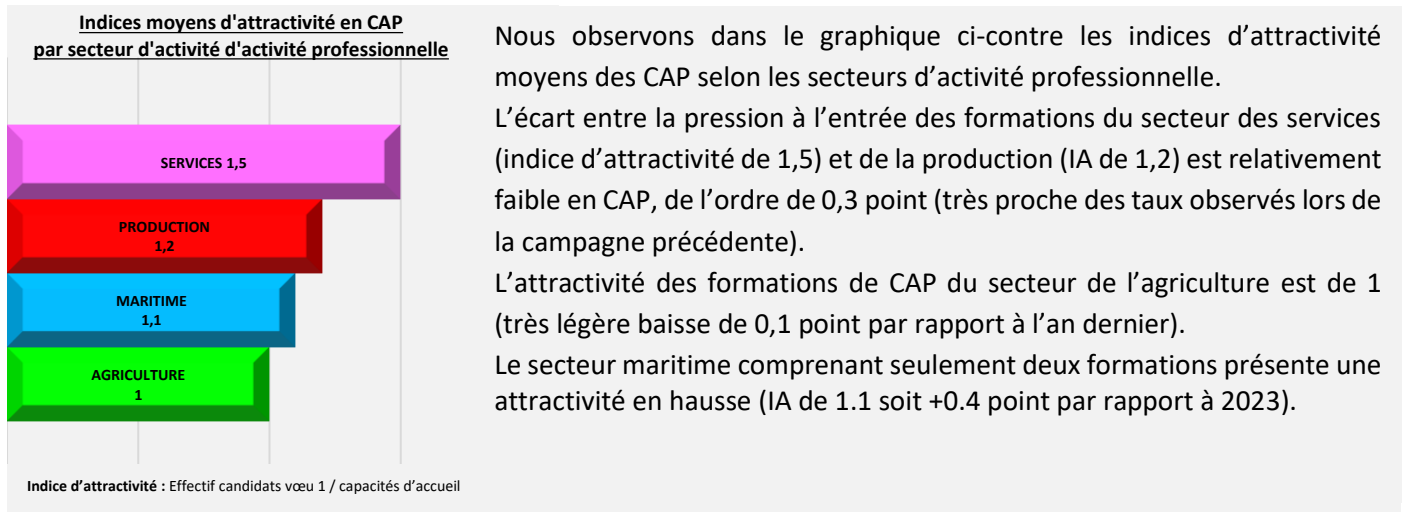
Les **CAP les plus mixtes** sont ceux orientés vers :

- Le commerce
- Le service en restauration
- L'ornement du bois
- Les métiers de l'agriculture
- Maréchal ferrant
- Pâtissier
- La signalétique et la sérigraphie industrielle
- La tapisserie d'ameublement

Attractivité des CAP

L'indice d'attractivité moyen en CAP pour l'académie de Montpellier s'élève à 1,2.

Seules les formations publiques sont considérées dans le calcul de ces indices d'attractivité.

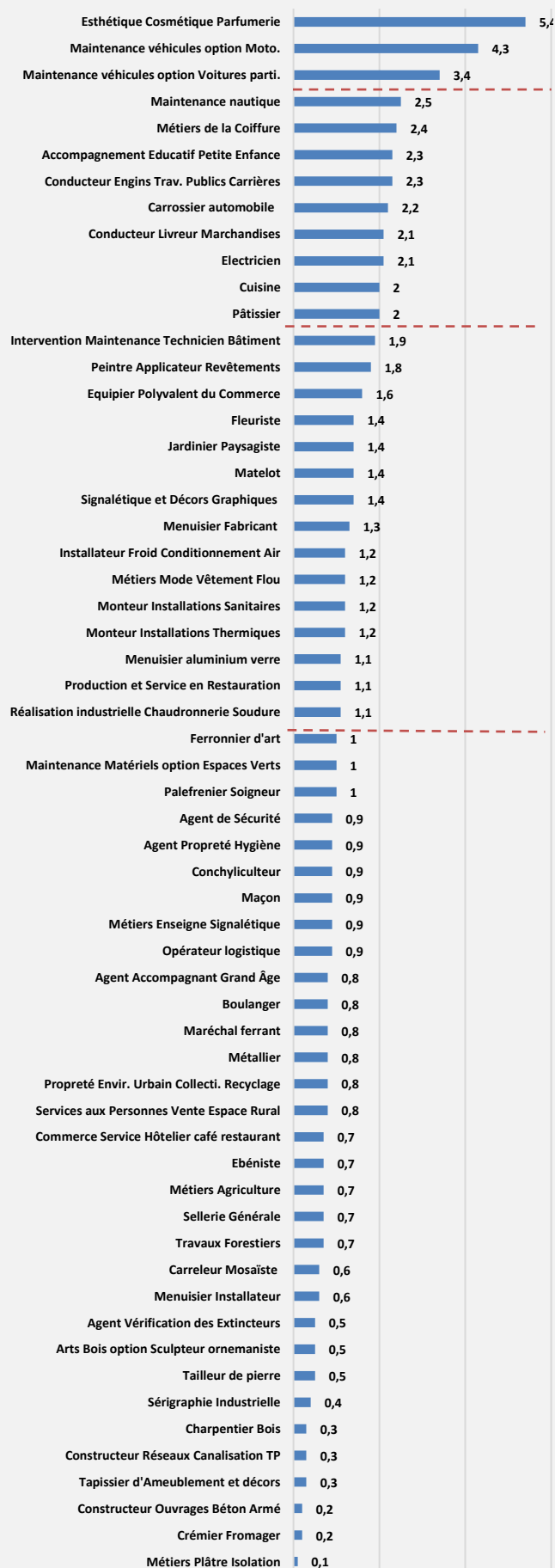


Ci-après, l'histogramme présente l'attractivité des différentes spécialités de CAP lors du tour principal de juin.

Les formations considérées sont celles proposées dans les établissements publics.

Elles sont classées des plus sélectives aux plus facilement accessibles.

Indices d'attractivité en 1ère année de CAP



Comme chaque année, les CAP suivants sont les formations les plus demandées de notre académie, dépassant les 3 candidatures pour 1 place disponible :

- Esthétique cosmétique parfumerie (indice d'attractivité de 5.4 soit +1.1 point comparativement à l'an dernier)
- Maintenance des véhicules option moto (IA de 4,3 comme l'an passé).
- Maintenance des véhicules option voitures particulières (IA de 3.4 soit -0.3 point par rapport à 2023).

Notons que 9 spécialités de CAP approchent ou dépassent les 2 candidatures pour 1 place en formation. En plus des deux CAP précédemment cités, il s'agit des spécialités suivantes :

- Maintenance nautique (IA de 2.5 soit en très légère hausse de 0.1 point par rapport à 2023).
- Métiers de la coiffure (IA de 2,4, soit -0.3 point).
- Accompagnement éducatif petite enfance (IA de 2,3 soit + 0.1 point).
- Conducteur d'engins de travaux publics (IA de 2,3, soit - 0.3 point).
- Carrossier automobile (IA de 2.2, soit en baisse de 1.1 point).
- Conducteur livreur de marchandises (IA de 2,1, soit -0.6 point).
- Electricien (IA de 2,1, soit +0.2 point).
- Cuisine (IA à 2, soit +0.4 point)
- Pâtissier (IA de 2, soit +0.3 point).

On constate également des changements notables de l'attractivité des CAP ci-dessous entre les campagnes d'affectation de 2023 et 2024 :

- Jardinier paysagiste (indice d'attractivité de 1,6, en hausse par rapport à l'an dernier).
- Fleuriste (IA de 1.4 en hausse d'attractivité par rapport à l'an dernier de 0.9 point).
- Ferronnier d'art (IA de 1 également en baisse de 0.9 point par rapport à l'année dernière).
- Conchyliculteur (IA de 0.8 point en hausse puisque cette formation n'avait pas été demandée l'an dernier).

Indice d'attractivité : Nombre de candidats vœu 1 / capacités d'accueil

NB : Si l'indice d'attractivité est supérieur à 1 cela signifie que tous les candidats n'ont pas pu bénéficier d'une affectation sur la formation en question.

2. LES ADMISSIONS EN 2NDE PROFESSIONNELLE

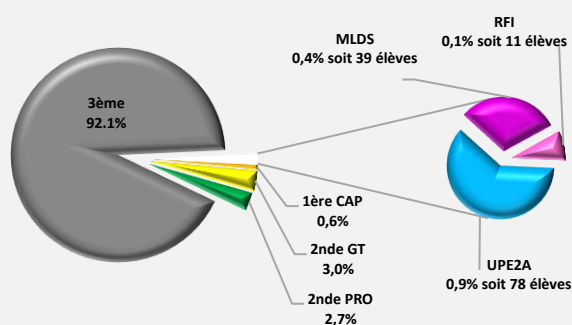
Profils des admis en 2nde professionnelle

Dans cette analyse sont considérés les effectifs des élèves scolarisés en établissements publics et privés, admis en 2nde professionnelle sous statut scolaire (formations privées sous contrat et enseignement agricole compris), au tour principal de juin.

Cette année, 8718 élèves ont été admis en 2nde professionnelle au tour principal de juin, soit une hausse d'effectif de l'ordre de 4% par rapport aux admis de la campagne Affelnet de 2023.

Ci-dessous on observe la répartition des admis en 2nde professionnelle selon leur profil scolaire d'origine.

Répartition des admis en 2nde Professionnelle



Naturellement, la grande majorité des élèves admis est issue d'une classe de 3^{ème} et cette population représente 92,2% des admis en 2nde professionnelle (+0,6 point par rapport à la campagne de 2023).

Des parcours de réorientation s'observent également avec :

- 0,6% d'élèves admis post 1^{ère} année de CAP.
- 3% d'élèves de 2nde générale et technologique.
- 2,7% d'élèves post 2nde professionnelle (-0,4 point par rapport à l'an dernier).

Avec de petits effectifs, sont admis également :

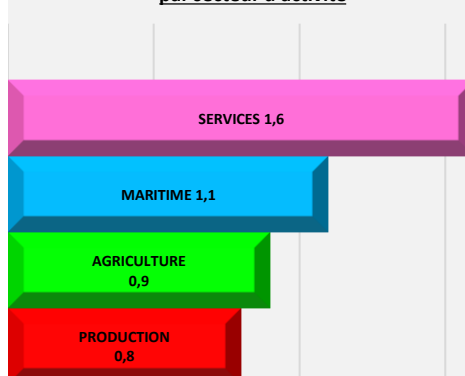
- 11 jeunes en situation de retour en formation initiale (cela représente une baisse d'effectif de 64% par rapport à la campagne de 2023).
- 78 élèves ayant bénéficié d'un dispositif UPE2A qu'il s'agisse d'élèves nouvellement arrivés scolarisés en 3^{ème} ou que ce soit des classes d'accueil en Lycée (soit une hausse d'effectif de 39%).
- 39 élèves accompagnés par la MLDS (effectif semblable à l'an dernier).

Attractivité des 2ndes professionnelles

L'indice d'attractivité moyen en 2nde professionnelle pour l'académie de Montpellier est de 1,1 (+0,1 point en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023).

Seules les formations publiques sont considérées dans le calcul de ces indices d'attractivité.

Indices moyens d'attractivité en 2^{PRO} par secteur d'activité



Indice d'attractivité : Nombre de candidats vœu 1 / capacités d'accueil

On observe ci-contre l'attractivité moyenne des formations en 2nde professionnelle selon le secteur d'activité professionnelle concerné.

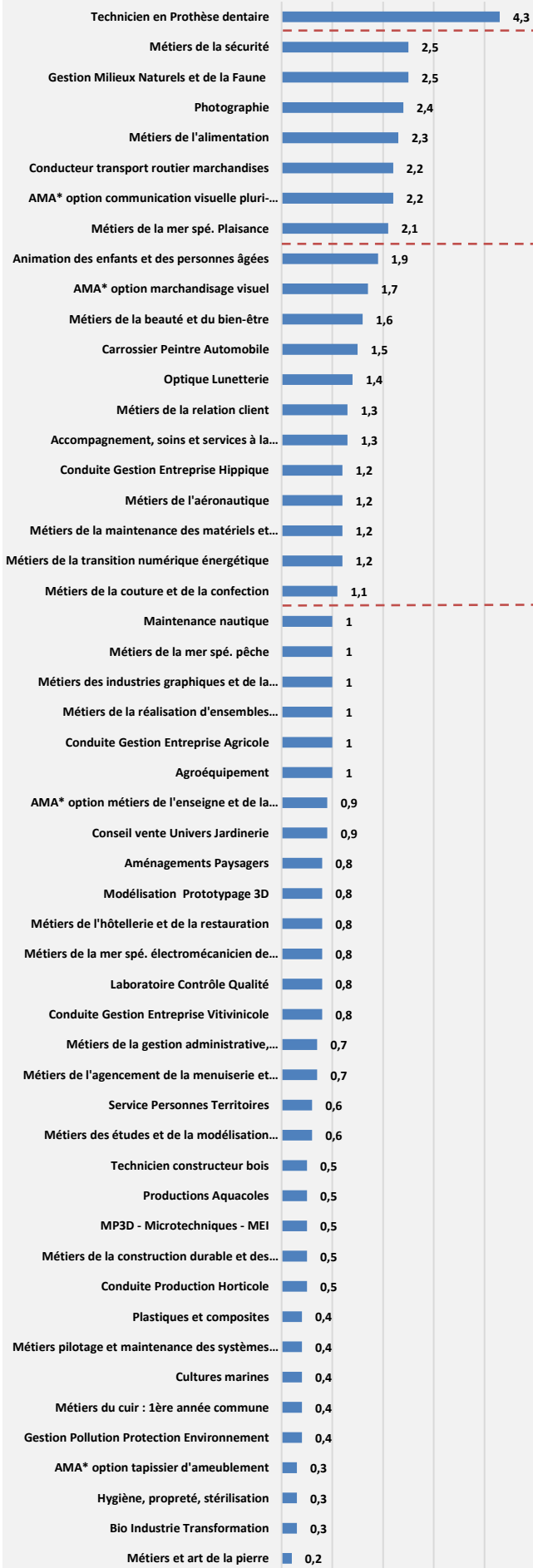
Le secteur des services demeure le domaine le plus demandé par les élèves et il présente un indice d'attractivité de 1,6.

Les domaines de la production, de l'agriculture et de la mer ont des indices d'attractivité relativement proches, compris entre 0,8 et 1,1.

L'écart entre la pression à l'entrée des formations du secteur des services et celui de la production est en augmentation, de l'ordre de 0,8 point (contre 0,2 point l'année précédente).

Ci-après, l'histogramme présente l'attractivité des différentes spécialités de 2ndes professionnelles proposées dans les établissements publics lors du tour principal de juin. Ces formations sont classées des plus sélectives au plus accessibles.

Indices d'attractivité en 2^{nde} professionnelle



Dans l'histogramme ci-contre, on constate comme chaque année que la 2^{nde} professionnelle technicien en prothèse dentaire est de loin la plus attractive (indice d'attractivité de 4,3 points).

Les 2^{ndes} professionnelles à indice d'attractivité en tension (au-delà d'un indice d'attractivité de 1.5) concernent les domaines professionnels suivants :

- Les métiers de la sécurité (IA de 2.5)
- La gestion des milieux naturels (IA de 2.5)
- La plaisance maritime (IA de 2.1)
- L'animation auprès des personnes âgées (IA de 1.9)
- La photographie (IA de 2.4)
- La communication visuelle pluri-média (IA de 2.2)
- Le transport de marchandises (IA de 2.2)
- La boulangerie pâtisserie (IA - de 2.3)
- Les métiers de la plaisance maritime (IA de 2.1)
- Le marchandisage visuel (IA de 1.7)
- La beauté et le bien-être (IA de 1.6)
- La carrosserie (IA de 1.5 soit + 0.4 point par rapport à l'an dernier).

Nous retrouvons globalement des indices d'attractivité très proches de ceux observés en 2023.

Ces formations impliquent une forte sélectivité pour les candidats.

Comme l'an passé, ces 2^{ndes} professionnelles avec un indice d'attractivité élevé représentent 25% des formations disponibles dans notre académie.

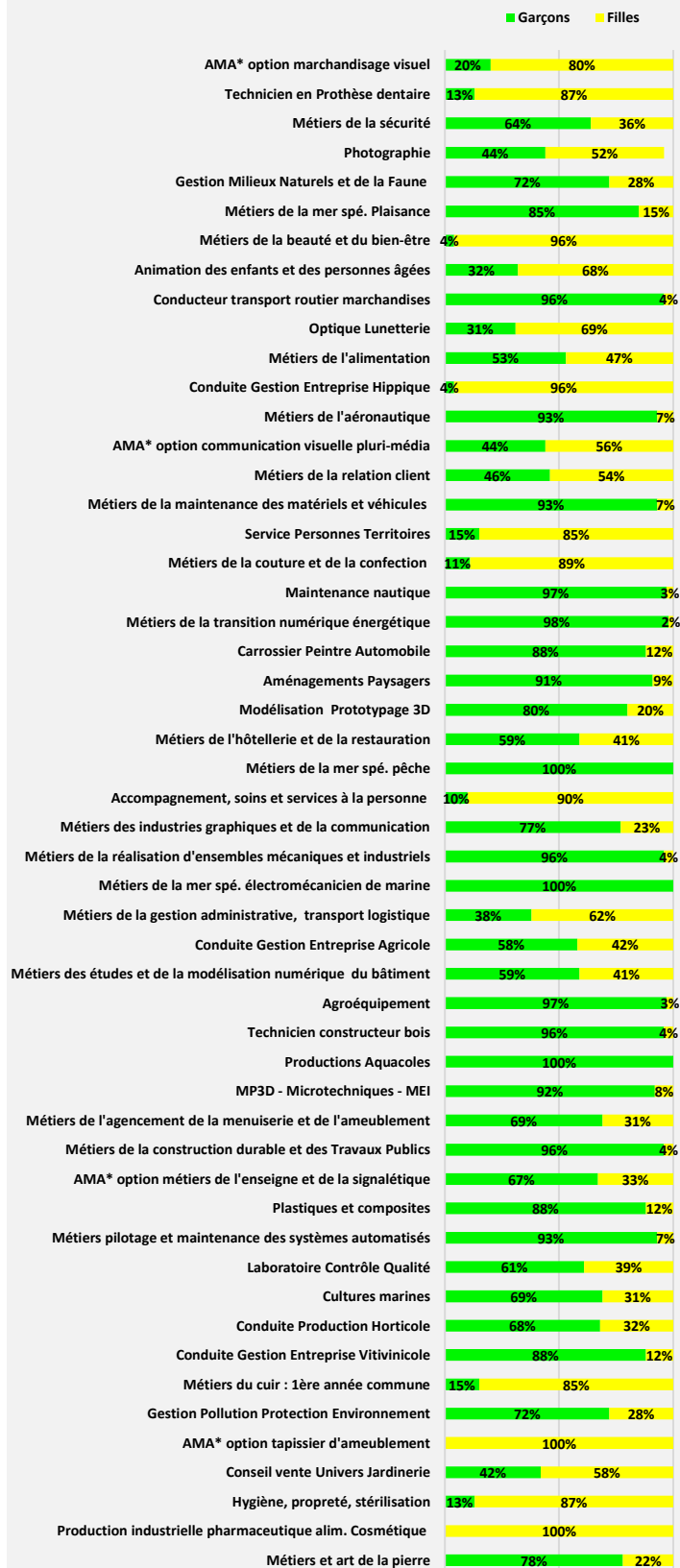
Notons que 27% des 2^{ndes} professionnelles (+10 points en comparaison avec la campagne d'affectation de 2023) ont un indice d'attractivité modéré compris entre 1,1 et 1,5.

Enfin, 50% des formations professionnelles (-8 points par rapport à l'an passé) présentent un indice d'attractivité faible, compris entre 0,1 et 1, elles sont donc très accessibles aux élèves.

Les candidats à la 2^{nde} professionnelle sont majoritairement des garçons, à hauteur de 55% et ils représentent 57% des admis en formation.

Les filles représentent donc 45% des candidatures en 2^{nde} professionnelle et 43% des admis de 2^{nde} professionnelle. Ci-dessous, nous observons la répartition des filles et des garçons selon la spécialité de 2^{nde} professionnelle dans laquelle ils ont été affectés.

% de filles et de garçons par spécialité de 2^{nde} professionnelle



Les filles sont très majoritaires (elles représentent plus de 80% des élèves admis) dans 21% des 2^{ndes} professionnelles proposées dans notre académie (+ 10 points en comparaison avec l'an dernier).

Les formations concernées sont celles qui mènent aux métiers des domaines suivants :

- Le marchandisage visuel
- La prothèse dentaire
- Le service à la personne
- La mode et le vêtement
- La beauté et le bien-être
- La couture et la confection
- Les métiers du cuir
- La tapisserie d'ameublement
- La production pharmaceutique alimentaire et cosmétique

Les garçons sont eux très majoritaires (à plus de 80% des admis) dans 38% des spécialités de 2^{nde} professionnelle (+3 points en comparaison avec la campagne de 2023).

Voici les domaines professionnels concernés :

- Le bâtiment
- L'industrie
- La maintenance des véhicules et la carrosserie
- L'aéronautique
- Les métiers de la mer
- Le transport de marchandises
- Les métiers de la transition numérique
- L'aménagement paysager
- L'agroéquipement
- La viticulture

Les 2^{ndes} professionnelles les plus mixtes sont celles orientées vers les secteurs suivants :

- Le commerce
- La gestion administrative
- La gestion d'entreprise agricole
- Les métiers de la boulangerie et la pâtisserie
- La communication visuelle
- La photographie
- L'hôtellerie et la restauration

La répartition genrée dans les classes de 2^{nde} professionnelle est relativement stable d'une année sur l'autre ce qui veut dire que les stéréotypes de genre sont toujours bien présents.

VI.GLOSSAIRE

Affelnet	Logiciel de classement des candidatures et d'affectation des élèves post 3ème et 2nde
ABIBAC	Double baccalauréat franco-allemand
BACHIBAC	Double baccalauréat franco-espagnol
BFI	Baccalauréat français international
Critères dérogatoires de la loi Darcos	Assouplissement de la carte scolaire selon des critères dérogatoires de priorisation
ESABAC	Double baccalauréat franco-italien
Indice d'attractivité	Effectif des candidats vœu 1 ÷ capacités d'accueil
LVC	3ème langue vivante au lycée
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
RFI	Retour en formation initiale
S2TMD	Science et technologies du théâtre de la musique et de la danse
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SLA	Service en ligne d'affectation
ST2S	Science et technologies de la santé et du social
STAV	Science et technologies de l'agronomie et du vivant
STD2A	Science et technologies du design et des arts appliqués
STHR	Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration
STI2D	Science et technologies industrielles et développement durable
STL	Science et technologies de laboratoire
STMG	Science et technologies du management et de la gestion
Taux d'admission	Effectif des admis tous vœux ÷ des candidats vœu 1
Taux de satisfaction	Effectif des admis sur vœu 1 ÷ effectif des candidats vœu 1 x 100
Tour principal	Première session d'affectation au mois de juin
Tours suivants	Deuxième et troisième session d'affectation aux mois de juillet et septembre
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants
Vœu de recensement	Vœu sur lequel le logiciel Affelnet ne peut prononcer d'affectation (exemple : apprentissage, maintien de 3ème, projet de vie active, autre solution...)
2nde GT	2nde générale et technologique

